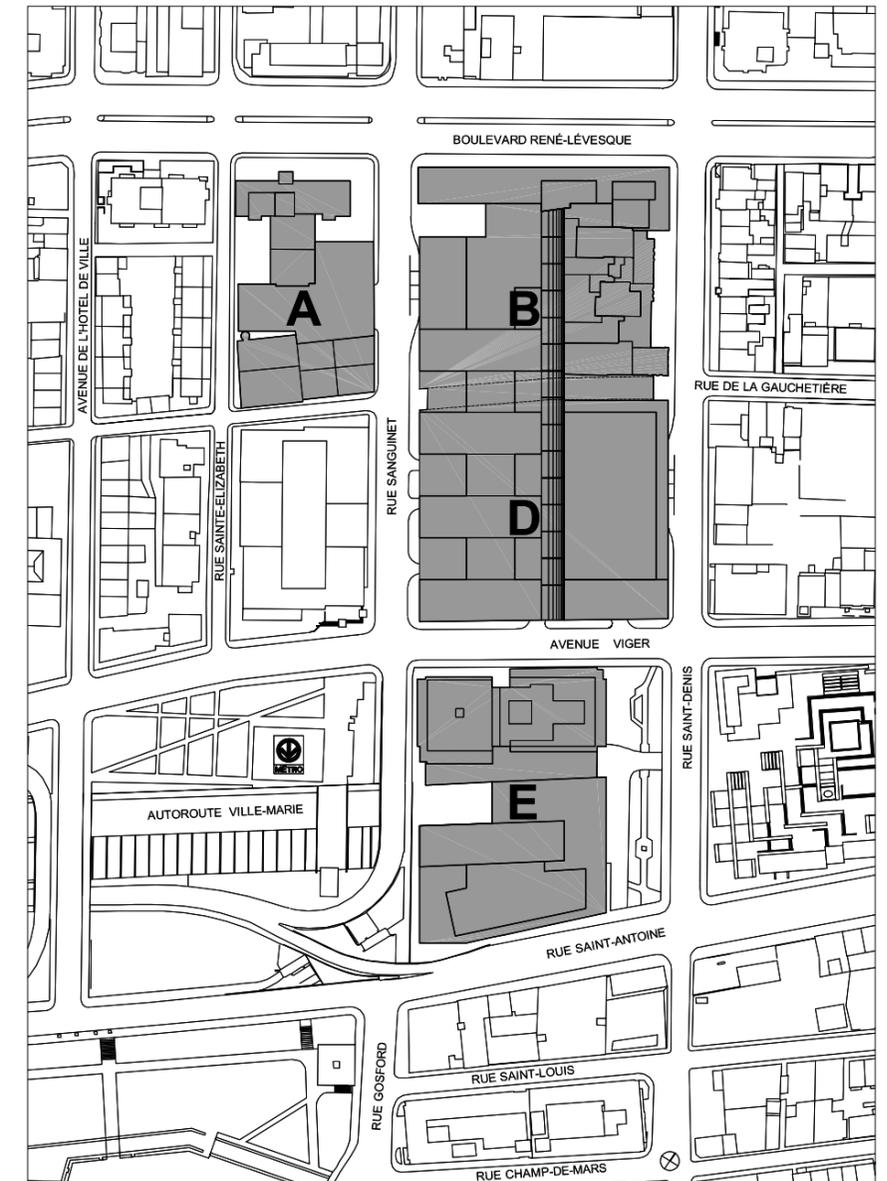


1. DESCRIPTION DU PROJET
2. PLAN D'IMPLANTATION AU SOL DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET PROJETÉS
INDIQUANT LES DENSITÉS
3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES
4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES
5. PLAN DE LOTISSEMENT PROJETÉ (*PAR D'AUTRES*)
6. PLANS COTÉS ILLUSTRANT TOUS LES NIVEAUX DES BÂTIMENTS

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE

1. DESCRIPTION DU PROJET

1. DESCRIPTION DU PROJET



Identification des îlots

Îlot A	6 135 m ²	Îlot D	10 185 m ²
Îlot B	9 980 m ²	Îlot E	9 555 m ²
Îlot C	Hors-site		

Implantation du projet

Le scénario retenu pour l'implantation du CHUM s'étend sur les trois îlots existants de l'Hôpital Saint-Luc, soit les îlots A, B et D, ainsi que sur l'îlot E. Les fonctions hospitalières à caractère plus lourd occupent les îlots B et D. Le projet prévoit la fermeture de la rue de la Gauchetière depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Sanguinet. L'emprise de la rue prend la forme d'un corridor public intérieur traversant le bâtiment d'est en ouest. Des liens fonctionnels sont créés à partir du niveau 3 entre les îlots B et D. Sur la rue Saint-Denis, la façade créée dans l'axe de la rue de la Gauchetière devient la porte d'entrée principale de l'hôpital.

Un corridor central implanté dans un axe nord-sud structure le projet au coeur des îlots B et D, depuis le boulevard René-Lévesque jusqu'à l'avenue Viger. Des entrées aux bâtiments sont aménagées à chacune des extrémités de cet axe. Au niveau du rez-de-chaussée, le corridor dessert un vaste hall de services longeant la rue Saint-Denis.

L'îlot E accueillera le Centre de recherche du CHUM, véritable point marquant comme porte d'entrée au CHUM sur la rue Saint-Denis. Le lien avec cet îlot est assuré par un tunnel sous la rue Viger. Ce lien relie également la station de métro Champs-de-Mars avec l'entrée du bâtiment sur l'îlot D. Les fonctions de soutien et les stationnements occupent partiellement le sous-sol des îlots B, D et E, sous les nouvelles constructions.

Le concept du nouveau CHUM se fonde également sur la réutilisation d'une partie importante des bâtiments existants sur le site localisés sur les îlots A, B et E. La configuration existante des aires de plancher récupérées supporte dans l'ensemble les nouvelles affectations au programme de façon à réduire au minimum les travaux de réaménagement requis. Les bâtiments ou parties de bâtiment non réaffectés seront démolis.

Intégration urbaine

L'organisation volumétrique des nouvelles constructions porte la densité sur le site à une échelle compatible au profil urbain adjacent. Les nouvelles constructions s'intègrent au cadre urbain selon les qualités recherchées pour chacune des rues du secteur limitrophe. De façon générale et conformément aux principes d'implantation urbaine reconnus, les nouvelles constructions s'alignent avec les limites de propriété.

La verticalité du projet se concentre dans la partie centrale du site, de part et d'autre de la rue Sanguinet. Les bâtiments existants récupérés sur le boulevard René-Lévesque s'intègrent également à la densité plus élevée, en continuité de ceux du centre-ville. La hauteur maximale du projet sur les îlots B et D se situe sur le flanc est de la rue Sanguinet où les nouvelles volumétries atteignent 16 étages. Le long de la rue Saint-Denis, le bâtiment prend la forme d'un basilaire continu de cinq étages, sur lequel se dépose un bloc distinct de cinq étages à l'intersection de la rue Viger. La verticalité du projet se poursuit dans la partie sud du site et atteint 18 étages à l'intersection de rues Saint-Antoine et Saint-Denis.

Topographie et conditions du sol

Le site comporte une différence de niveau d'environ 6 mètres mesurés entre le boulevard René-Lévesque au nord-est et la rue Viger au sud-ouest. Cette dénivellation crée un écart approximatif d'un étage entre le boulevard René-Lévesque et la rue Viger.

Le sol est formé de matériaux de remblai d'une hauteur de 12 à 15 mètres déposés sur roc calcaire. Cette condition facilite l'excavation sur l'ensemble du site.

Stationnement

Le projet comporte une capacité de 1 165 places de stationnement localisées principalement au sous-sol des îlots D et E. L'affectation des places de stationnement pour les visiteurs, le personnel, les médecins et autres types d'usagers sera précisée à une étape ultérieure du projet.

Récupération des bâtiments existants

Plusieurs parties des bâtiments existants de l'hôpital Saint-Luc seront conservées. Les occupations suivantes sont prévues.

Îlot A

- Espaces administratifs localisés dans le Pavillon Édouard-Asselin.
- Espaces de recherche localisés dans le Centre de recherche clinique André-Viallet et partiellement dans le Pavillon Édouard-Asselin.
- Centrale thermique.

Îlot B

- Les bâtiments existants sur l'îlot B recevront principalement des unités d'hospitalisation ainsi que certaines activités ambulatoires.

Îlot E

- L'édifice existant au 300 avenue Viger est sera principalement occupé par des cliniques ambulatoires et des locaux d'enseignement.

**2. PLAN D'IMPLANTATION AU SOL DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET PROJETÉS
INDIQUANT LES DENSITÉS**

3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES

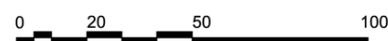
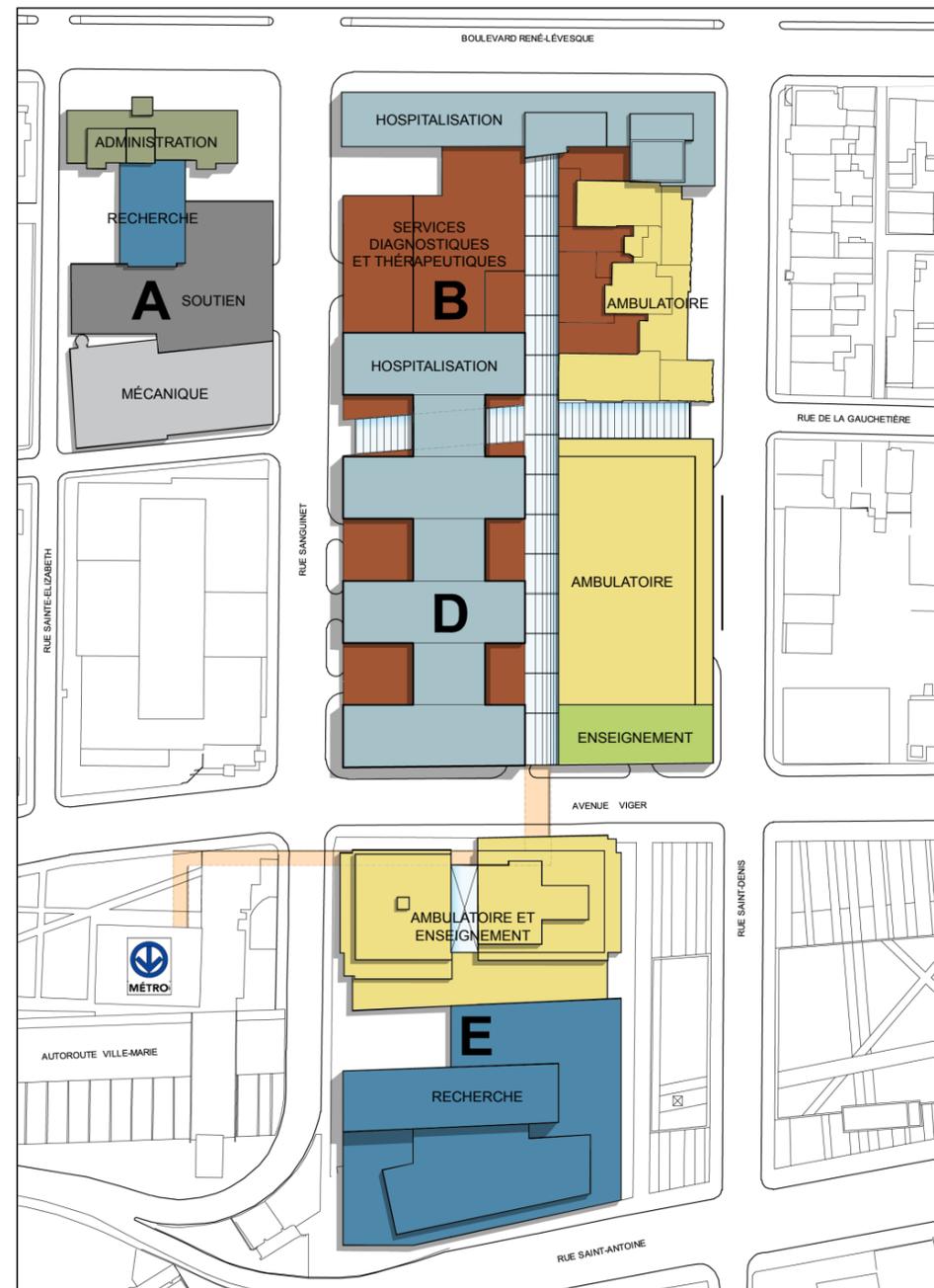
3. CONSTRUCTIONS ET OCCUPATIONS PROPOSÉES

Les superficies du programme pour le CHUM sont réparties ainsi :

Hospitalisation	55 800 m ²
Soins ambulatoires	39 100 m ²
Services thérapeutiques	55 850 m ²
Enseignement centralisé	14 900 m ²
Recherche	37 500 m ²
Services à la clientèle	14 600 m ²
Services administratifs	17 300 m ²
Soutien	14 950 m ²

Superficie brute totale 250 000 m²

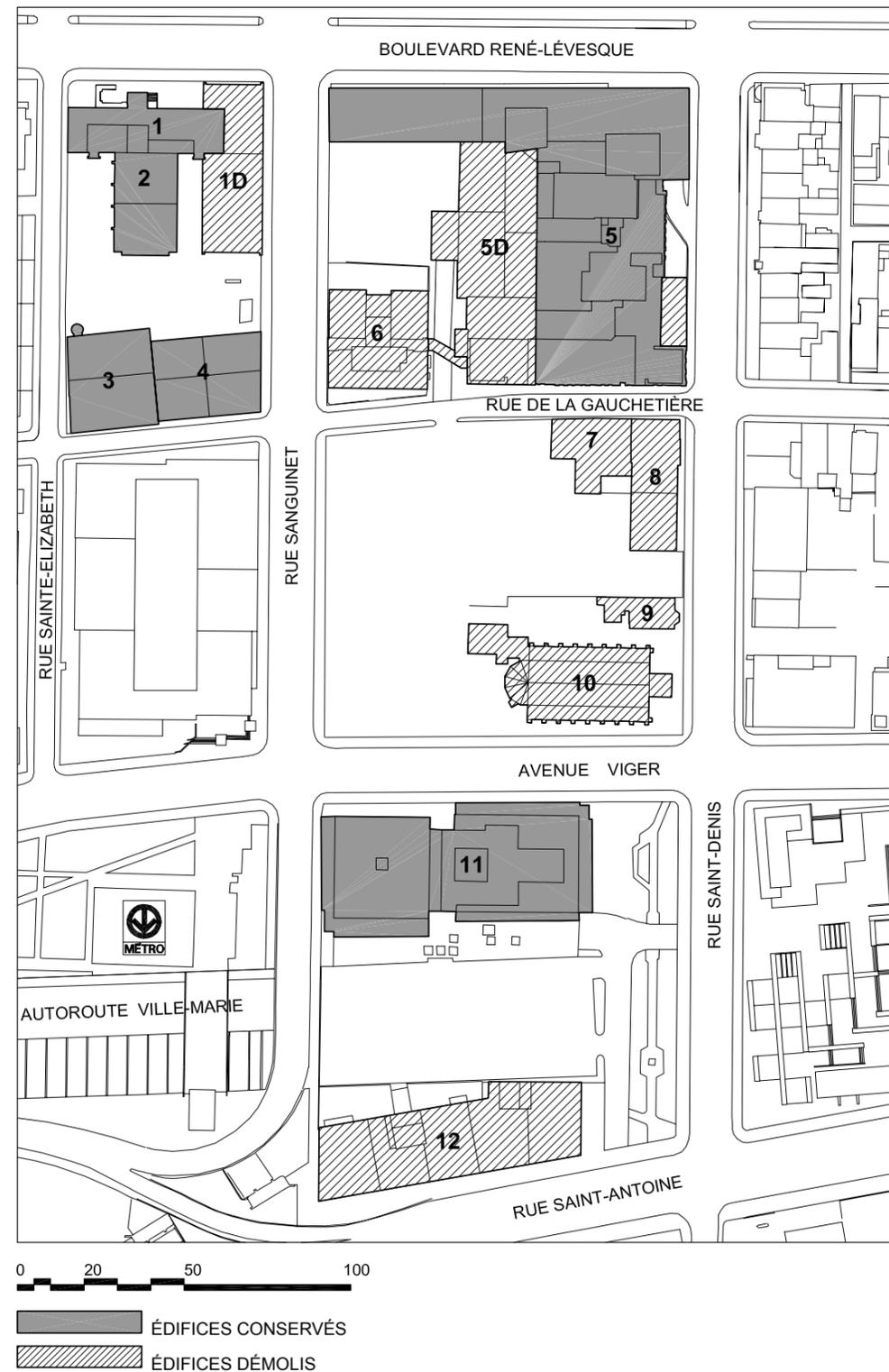
Note: Superficie non aménagée de 13 500 m² pour la recherche sur l'îlot E.



4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES

4. PLAN MONTRANT LES DÉMOLITIONS IMPLIQUÉES

- (1) Pavillon Édouard-Asselin
- (2) Centre de recherche clinique André-Viallet
- (3) Centrale thermique
- (4) Buanderie
- (5) Pavillon principal
- (6) Pavillon Roland-Bock
- (7) 356 rue de la Gauchetière
- (8) Les maisons en terrasse (1032 à 1048 rue Saint-Denis)
- (9) Maison Garth (1020 rue Saint-Denis)
- (10) Église Saint-Sauveur et presbytère (1010 rue Saint-Denis)
- (11) 300 avenue Viger est
- (12) 333 rue Saint-Antoine est

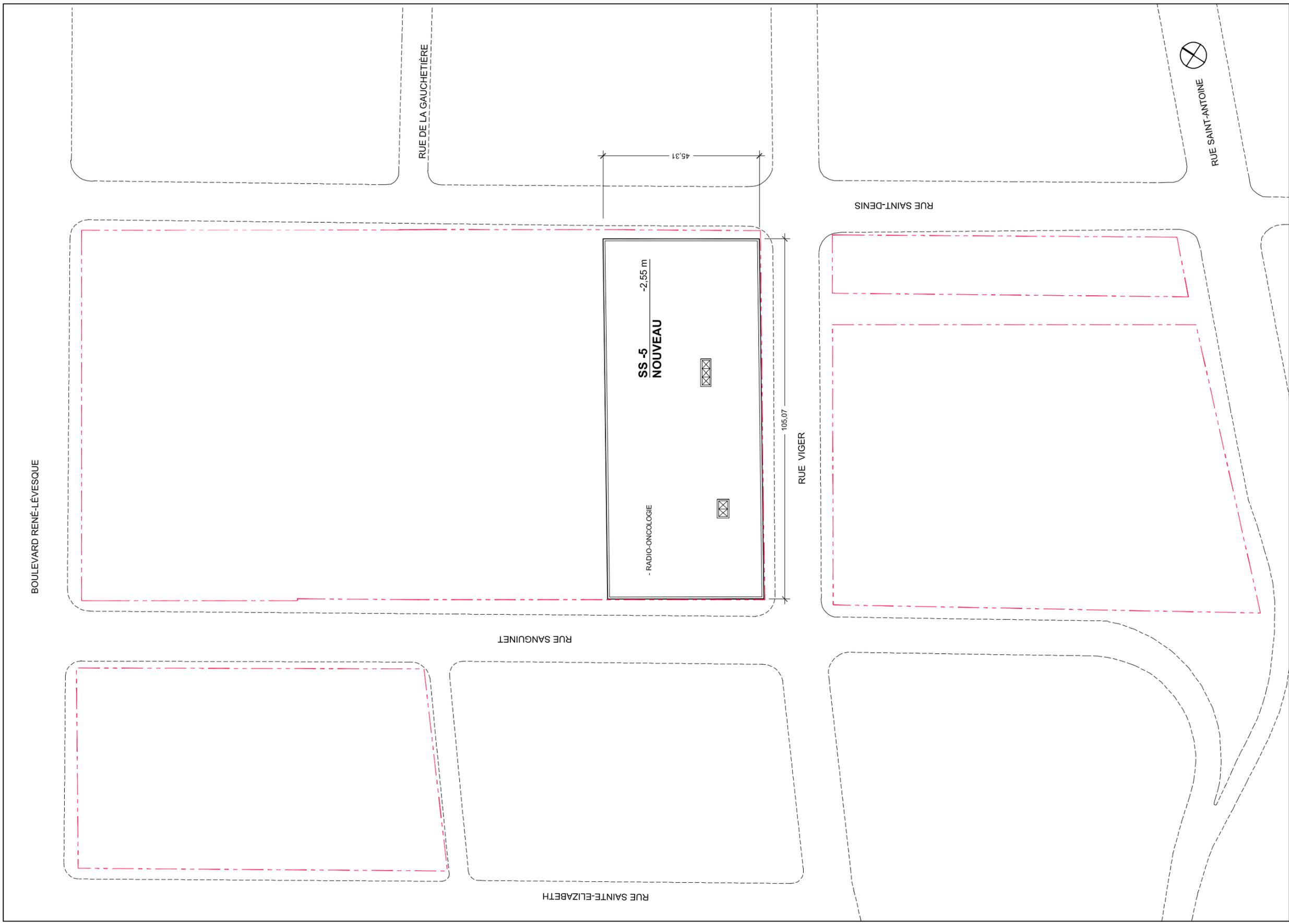


5. PLAN DE LOTISSEMENT PROJETÉ (PAR D'AUTRES)

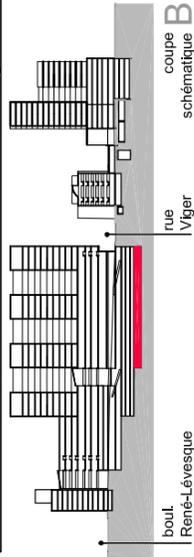
6. PLANS COTÉS ILLUSTRANT TOUS LES NIVEAUX DES BÂTIMENTS

Liste des dessins

- Plan projeté niveau SS-5
- Plan projeté niveau SS-4
- Plan projeté niveau SS-3
- Plan projeté niveau SS-2
- Plan projeté niveau SS-1
- Plan projeté niveau RDC
- Plan projeté niveau 1
- Plan projeté niveau 2
- Plan projeté niveau 3
- Plan projeté niveau 4
- Plan projeté niveau 5
- Plan projeté niveau 5.1
- Plan projeté niveau 5.2
- Plan projeté niveau 6
- Plan projeté niveau 7
- Plan projeté niveau 8
- Plan projeté niveau 9
- Plan projeté niveau 10
- Plan projeté niveau 11
- Plan projeté niveau 12
- Plan projeté niveau 13
- Plan projeté niveau 13.1
- Plan projeté niveau 14
- Plan projeté niveau 15
- Plan projeté niveau 15.1



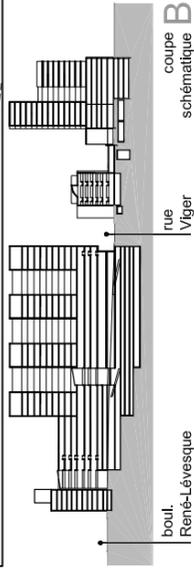
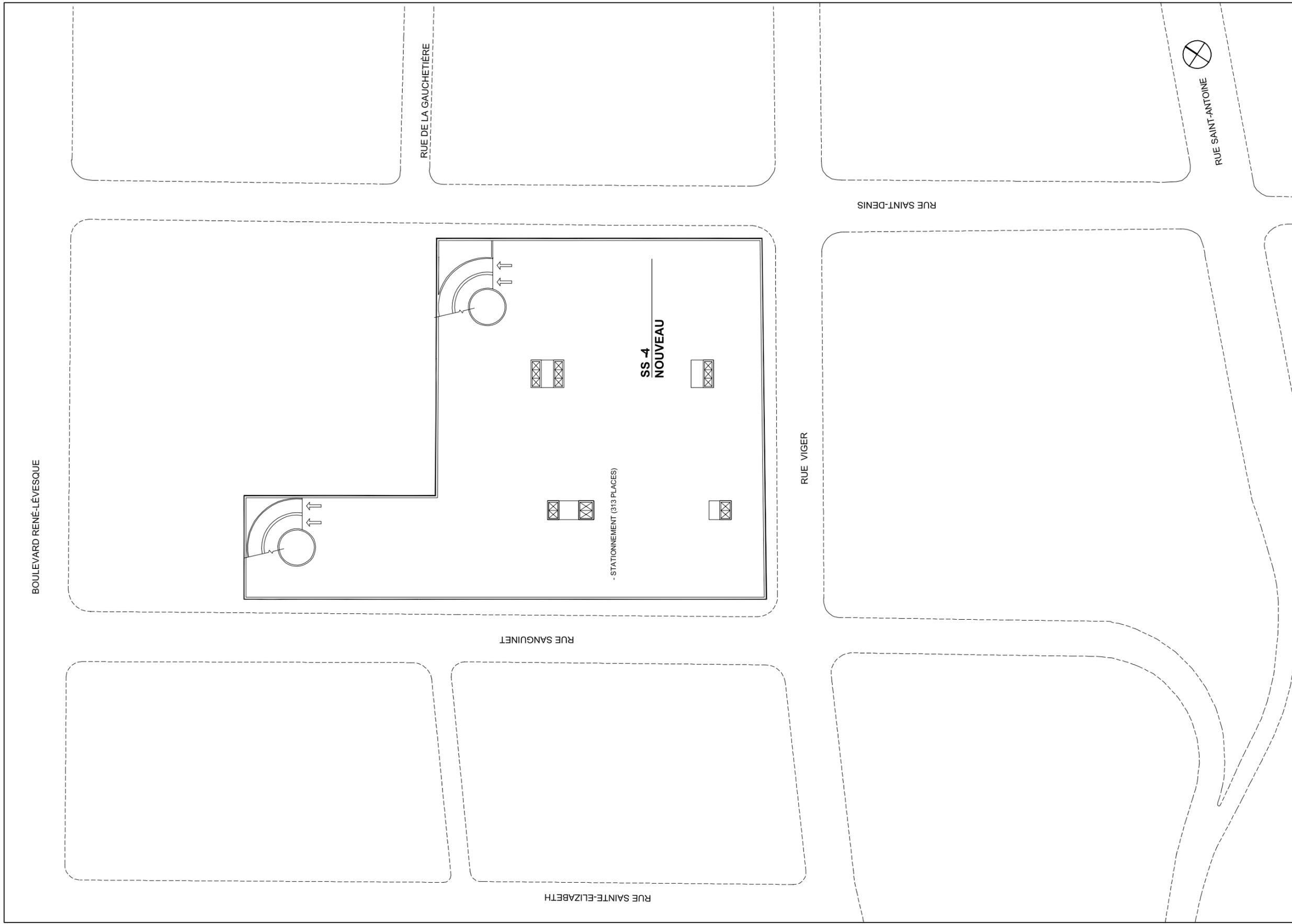
Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **SS-5**



PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006





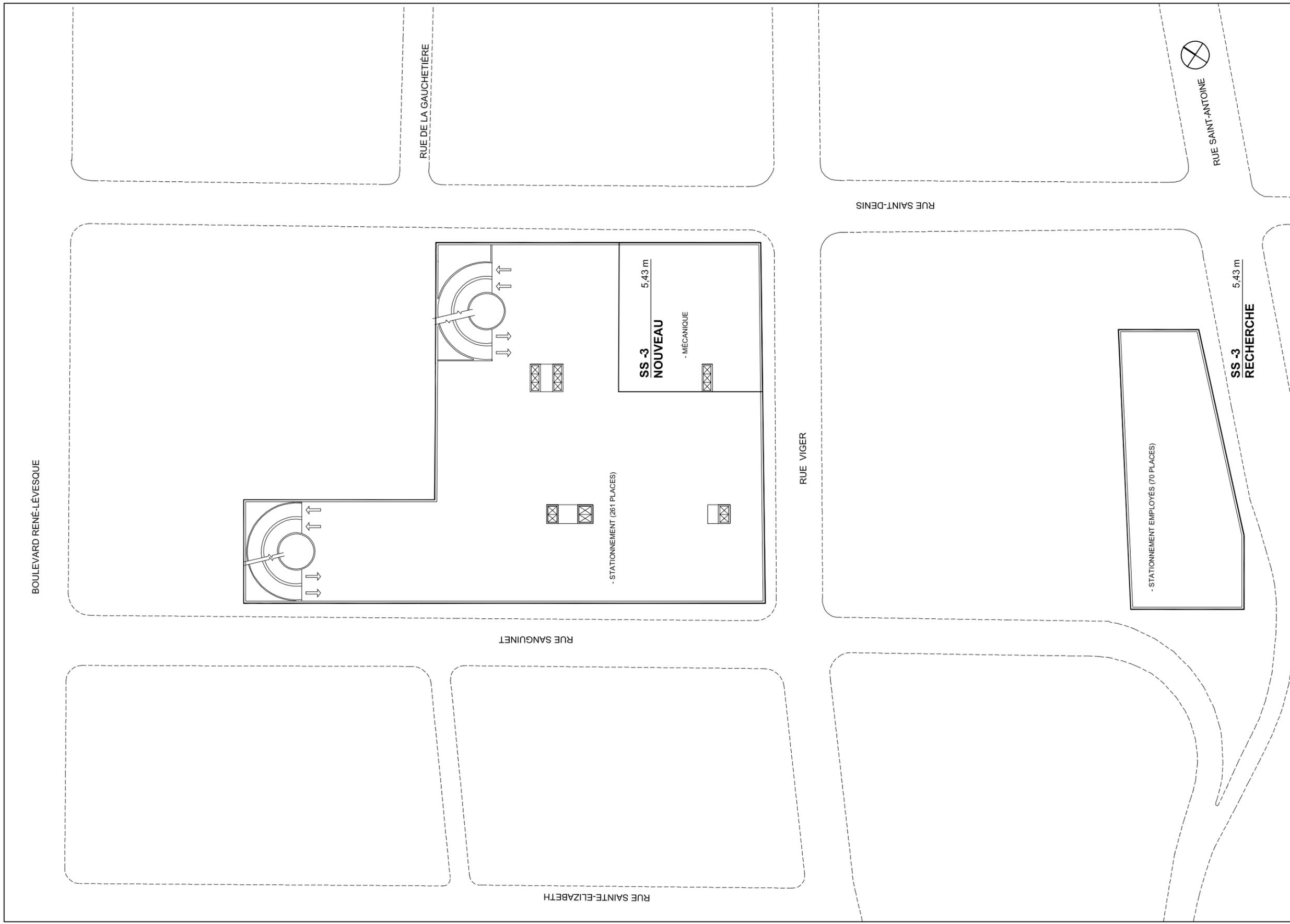
— ligne de lot | selon cadastre 1967
 — ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 - - - ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau
 Nouveau pavillon **SS-4**

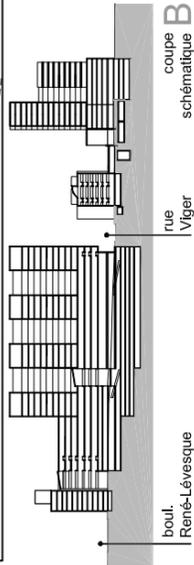


échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES



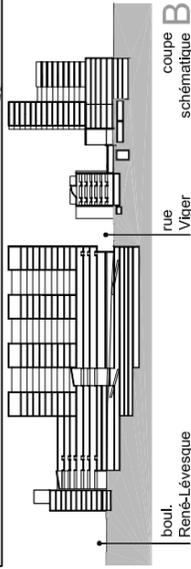
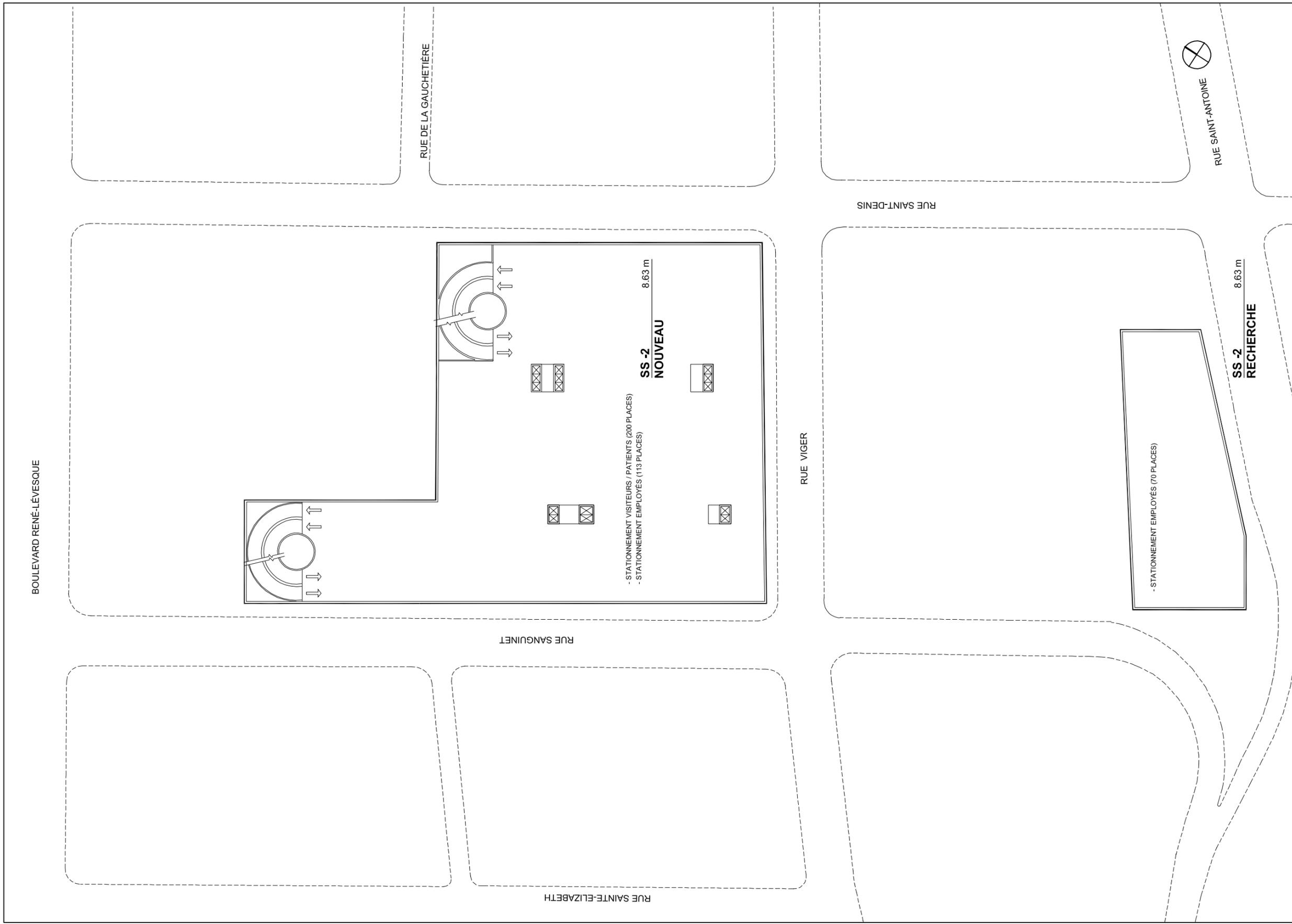
Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **SS-3**



ligne de bot | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

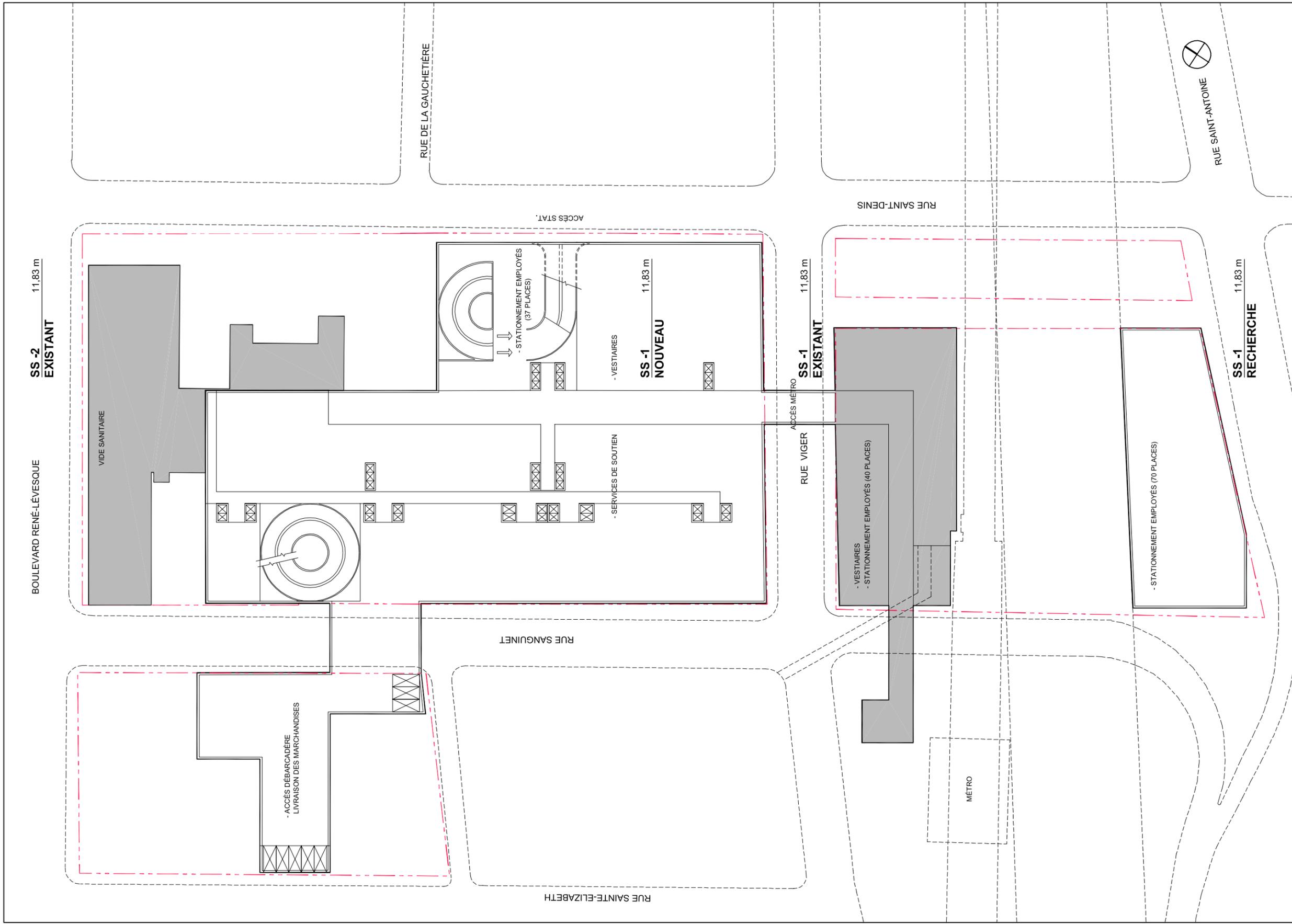


ligne de toi | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

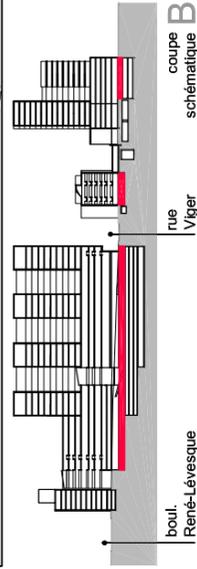
Plan projeté niveau
 Nouveau pavillon **SS-2**

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
 27 mars 2006

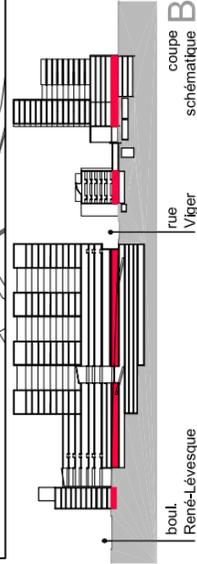
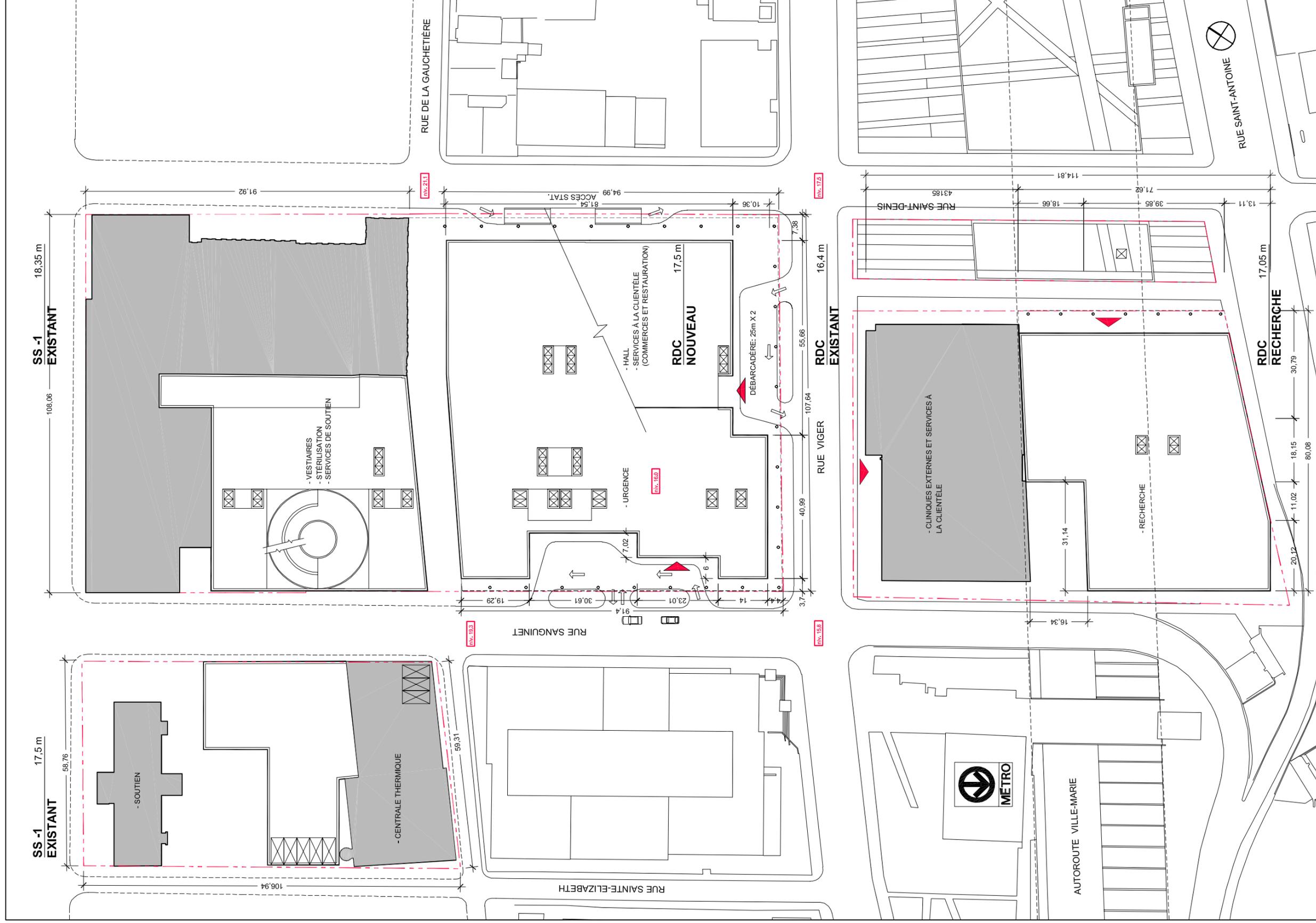


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **SS-1**



PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006



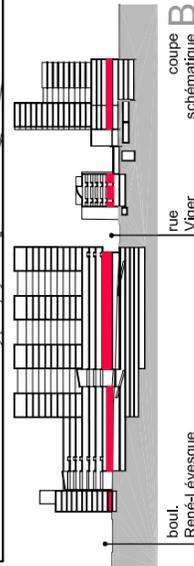
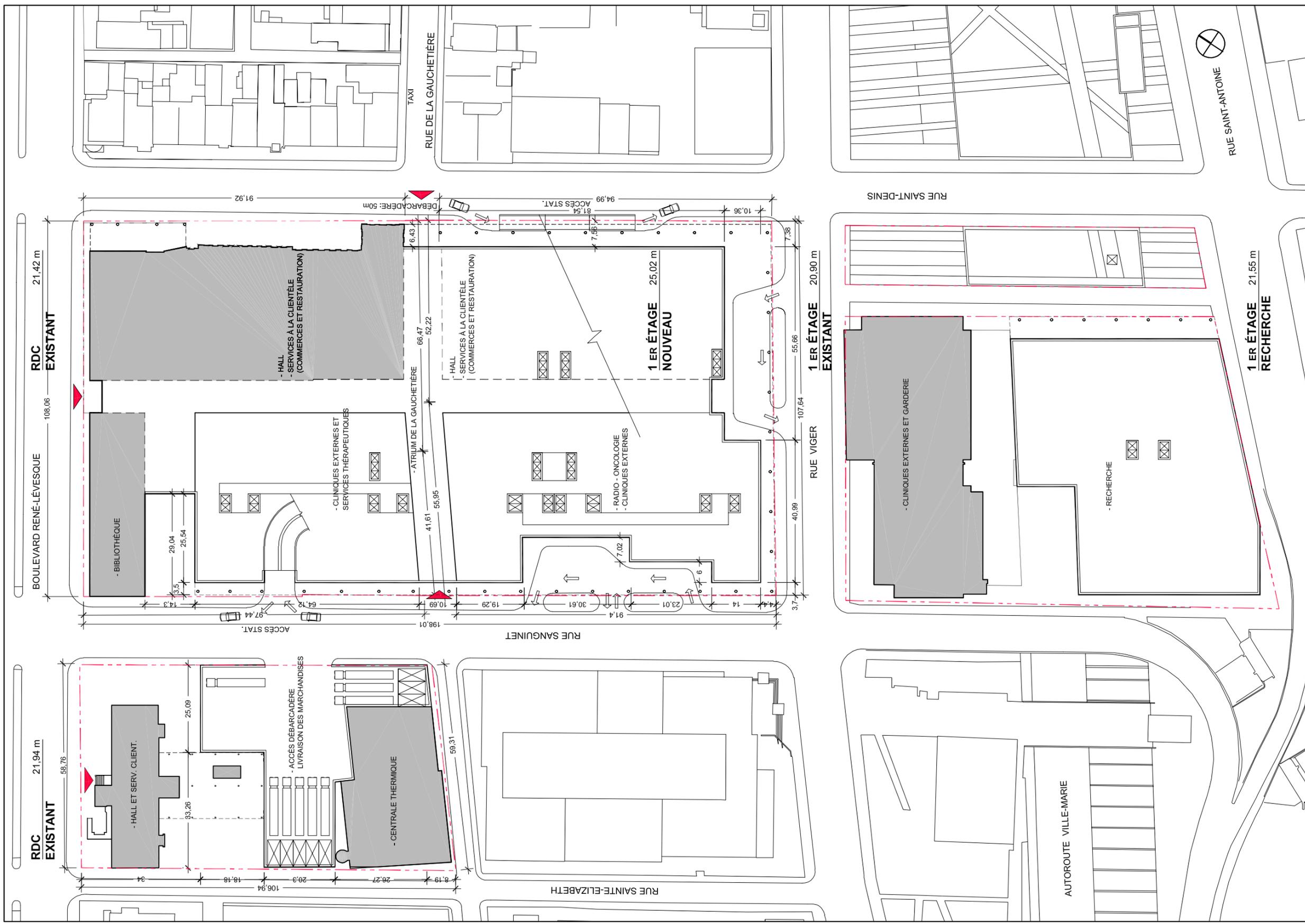
— ligne de bot | selon cadastre 1967
 — ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 - - - ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau
 Nouveau pavillon **RDC**



échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES



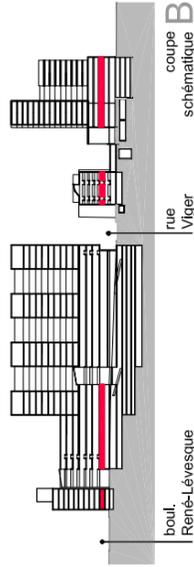
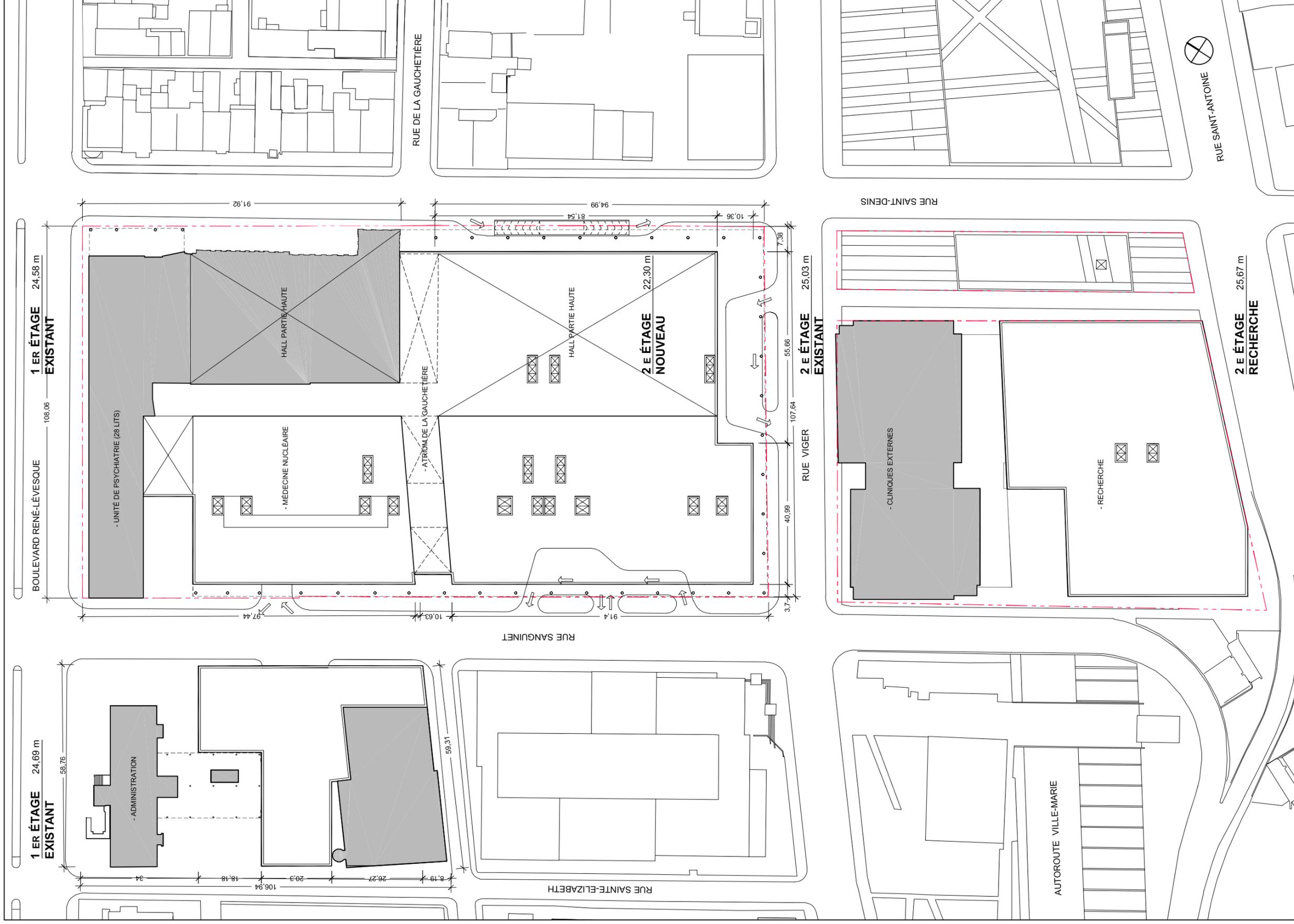
ligne de bot | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau
Nouveau pavillon



échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES



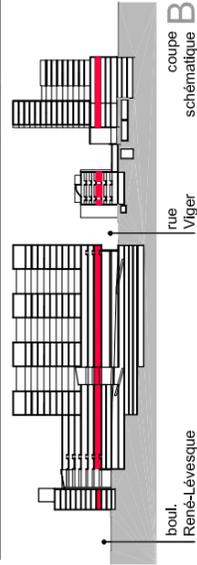
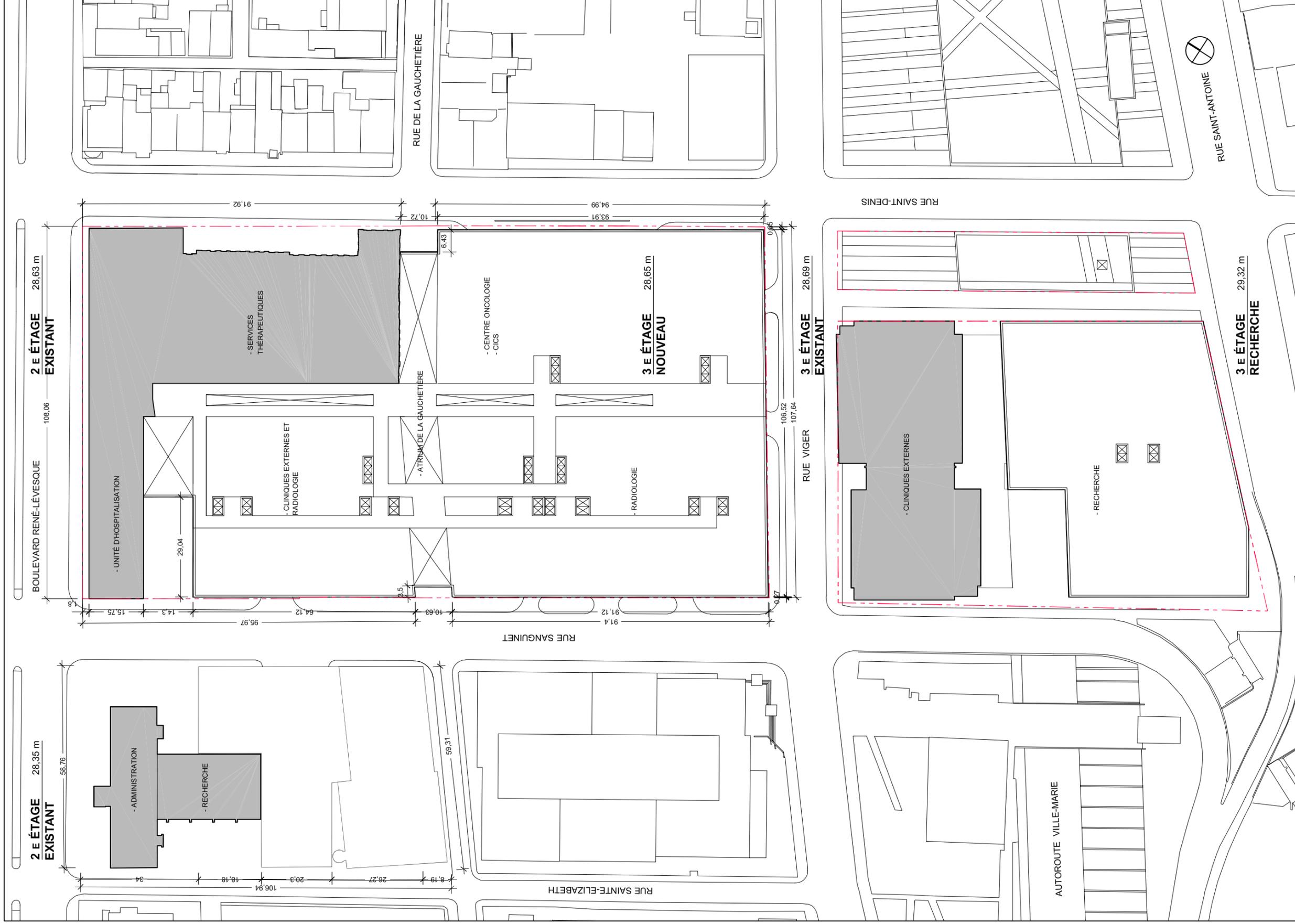
bou. René-Lévesque
 ligne de lot | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau 2
Nouveau pavillon 2



échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES



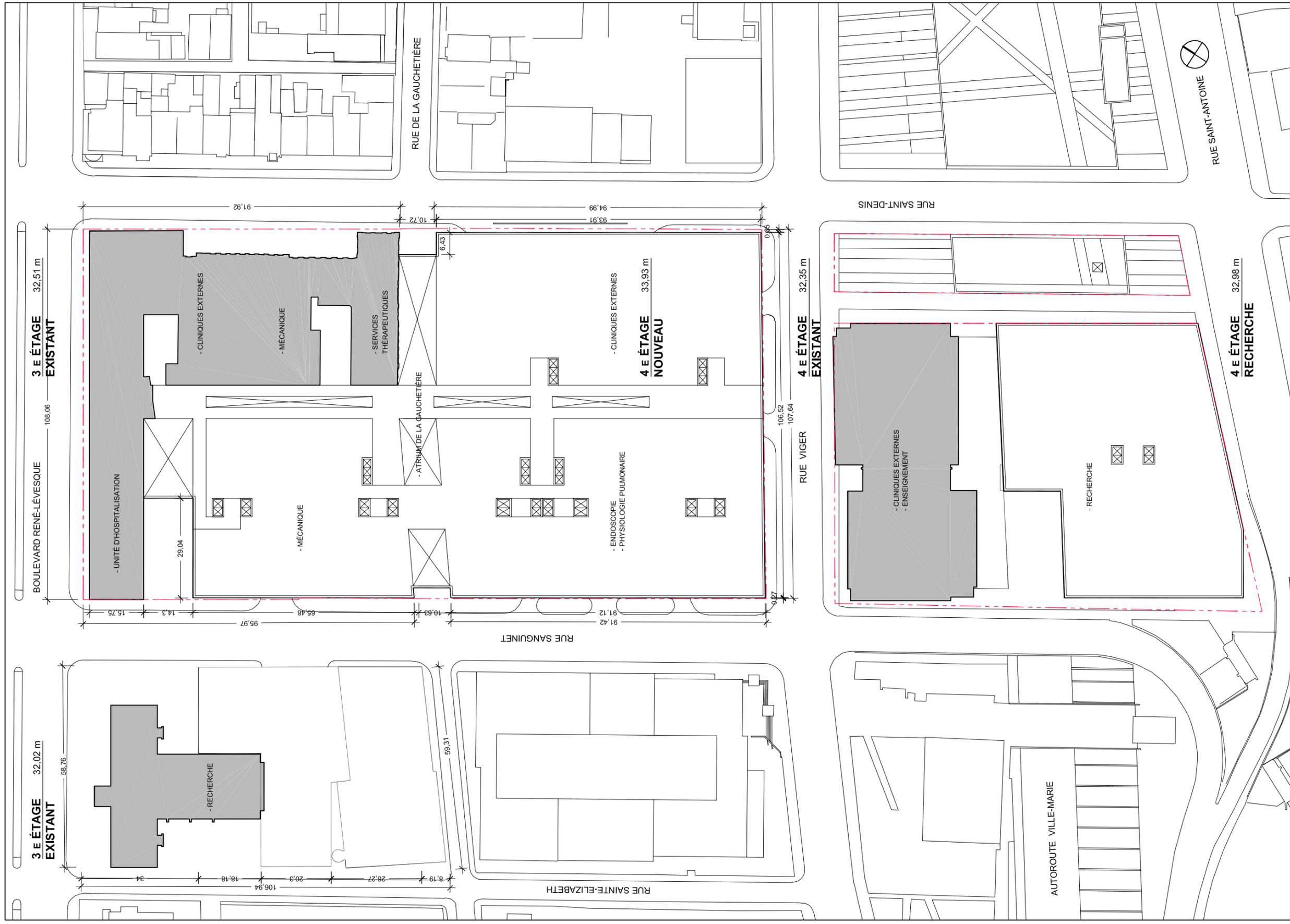
— ligne de bot | selon cadastre 1967
 — ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 - - - ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau **3**
 Nouveau pavillon

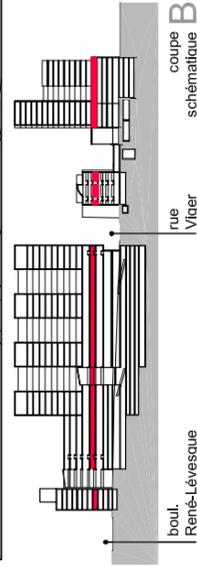


échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

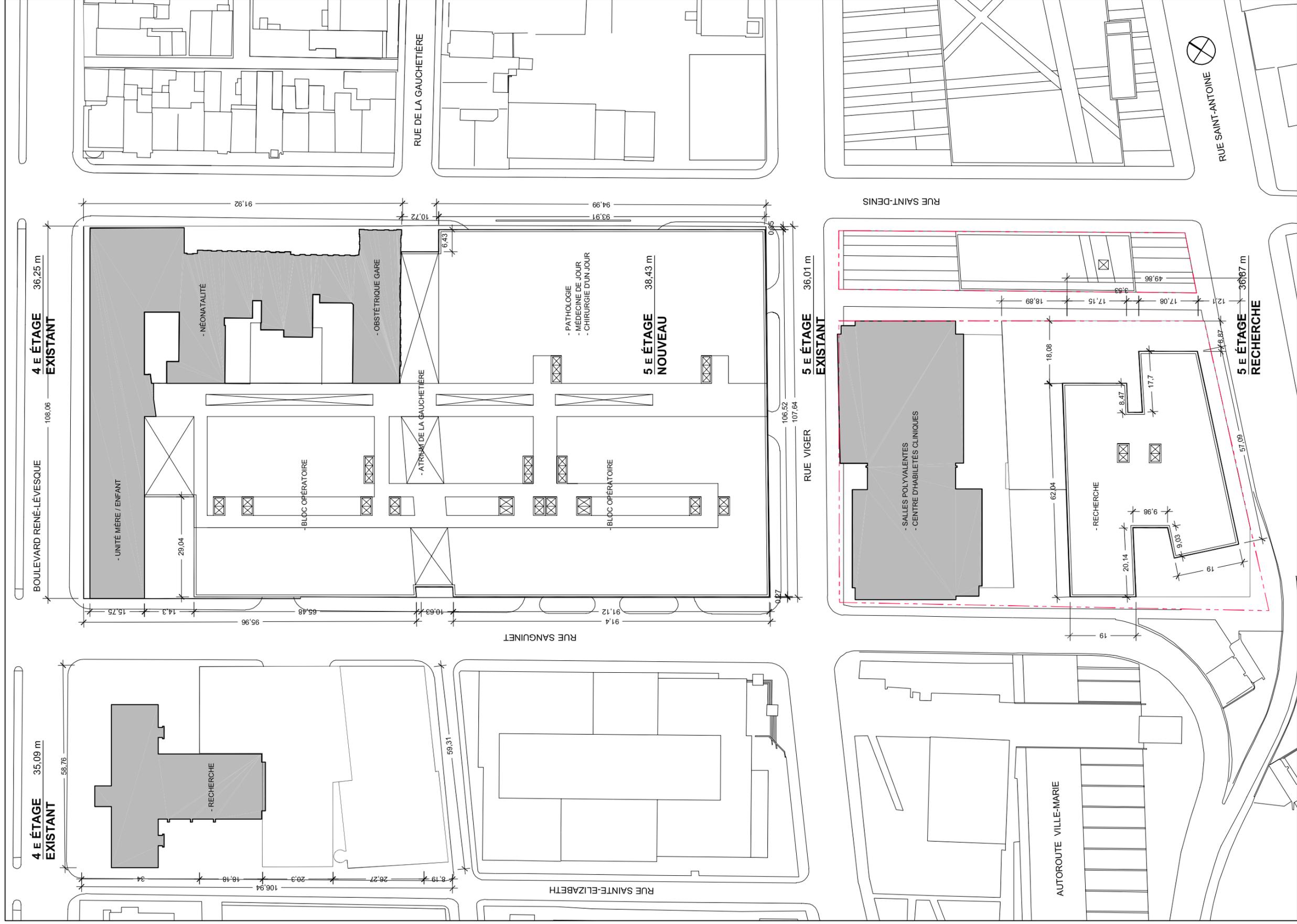


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **4**

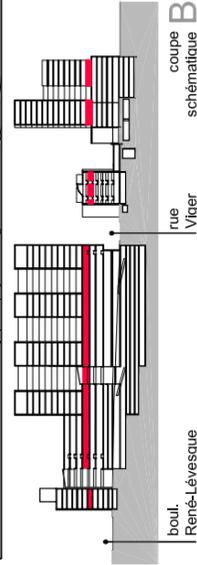


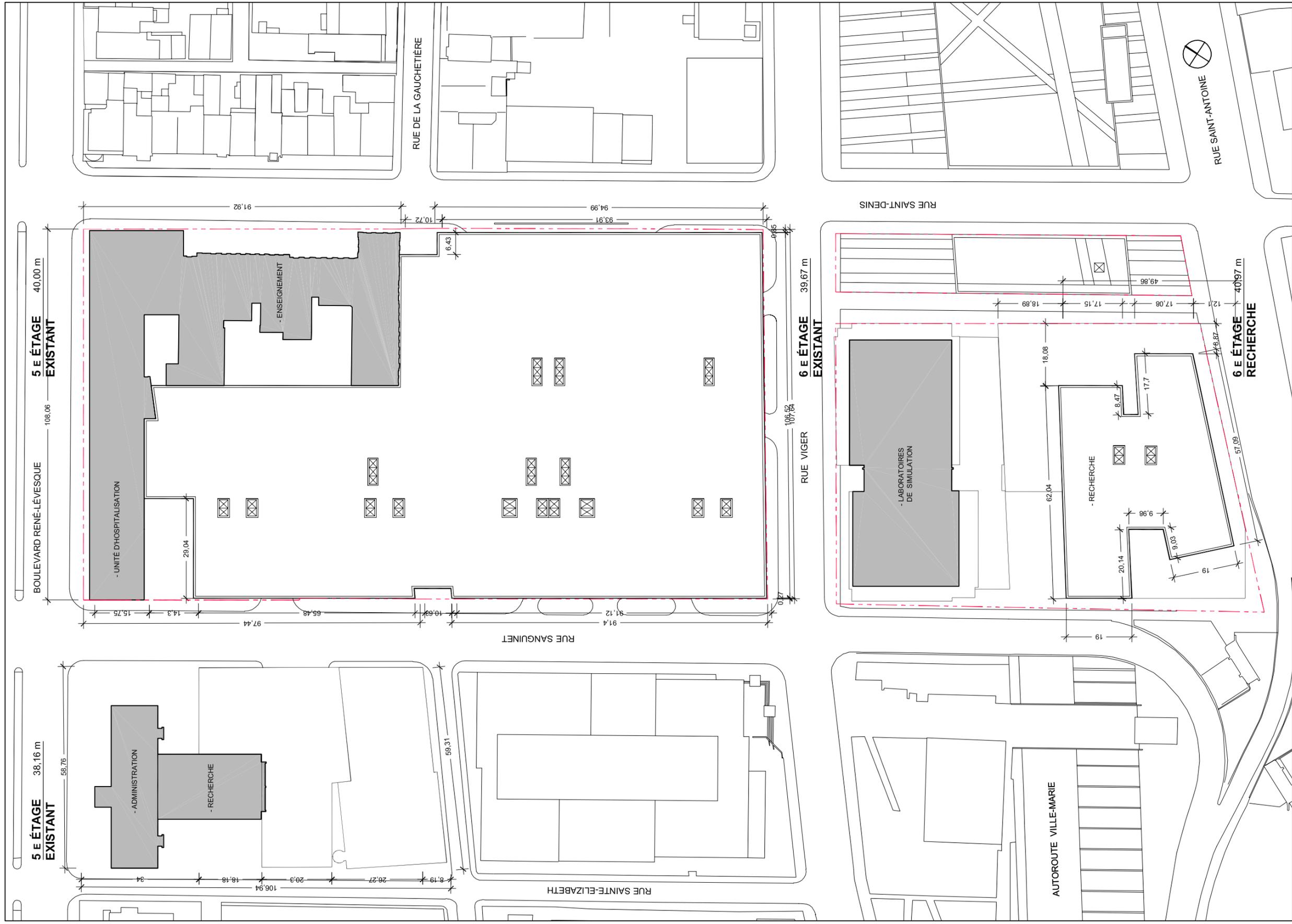
PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006

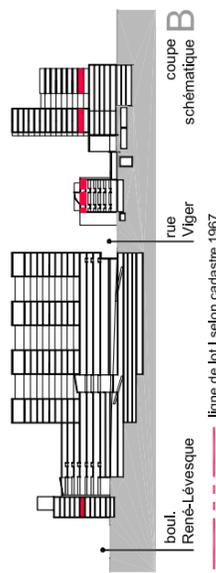


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon 5





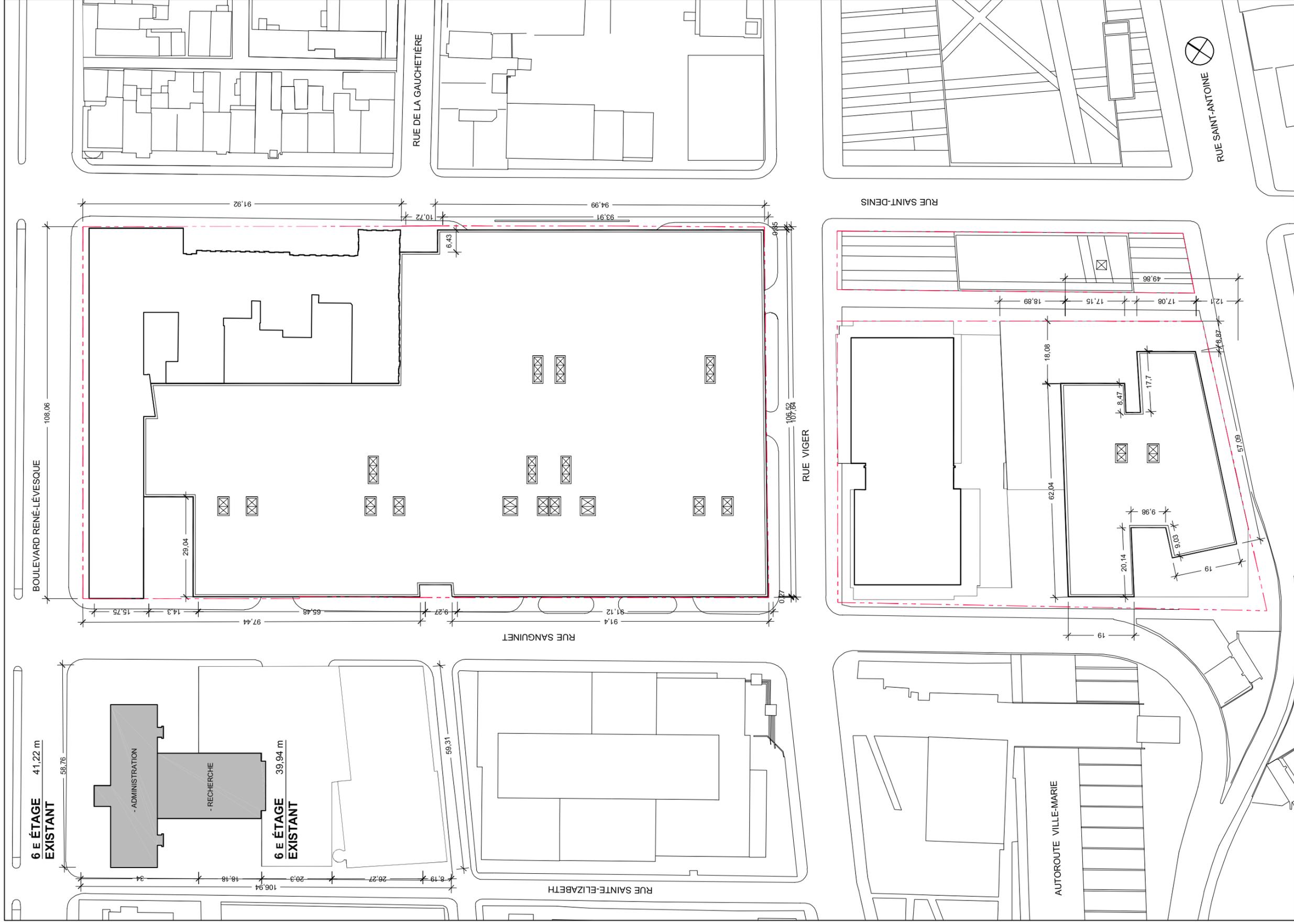
Plan projeté niveau 5.1



boulev. René-Lévesque | coupe B
 rue Viger | schématique
 ligne de lot | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

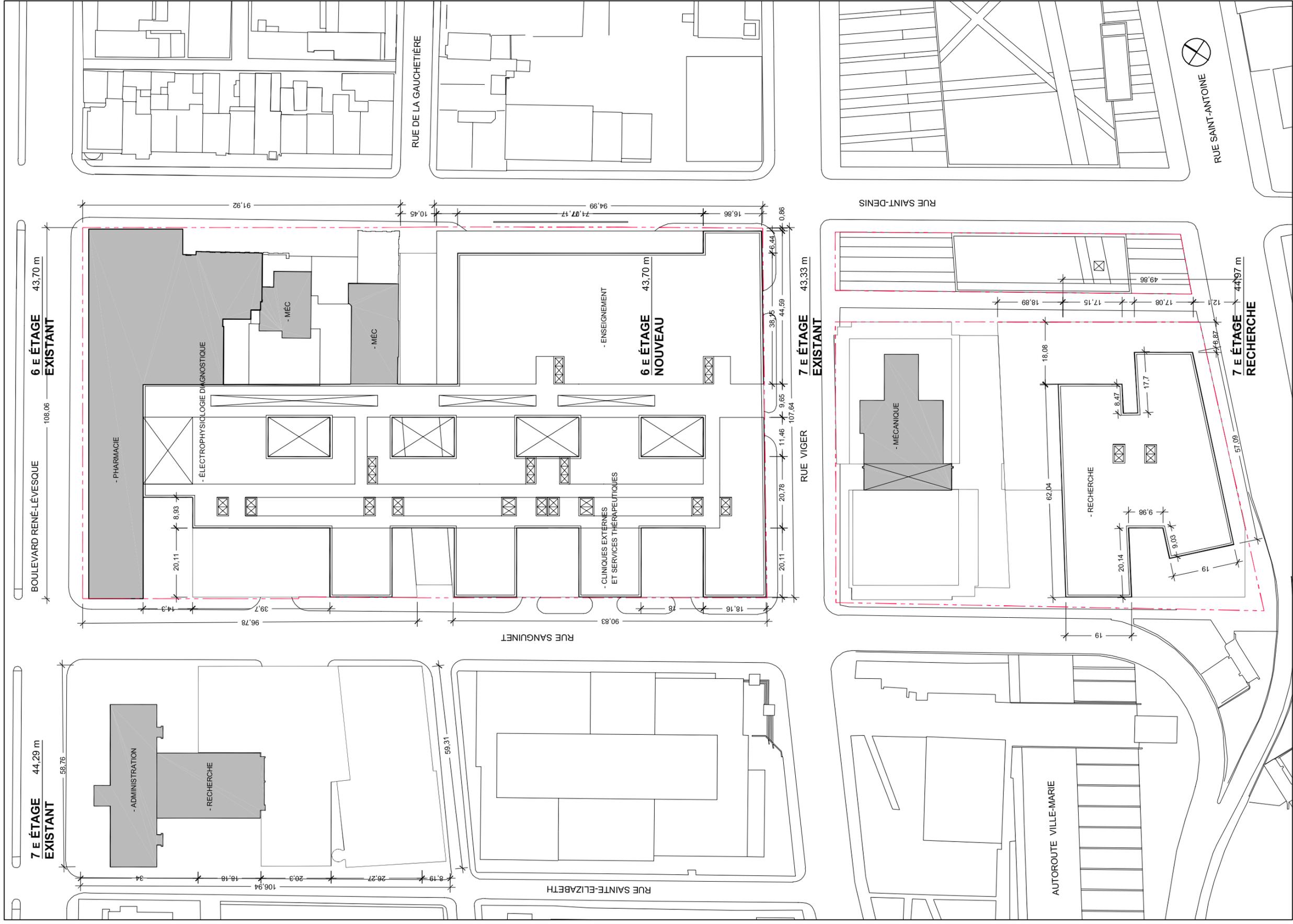
échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

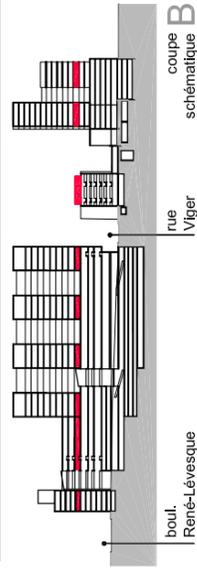


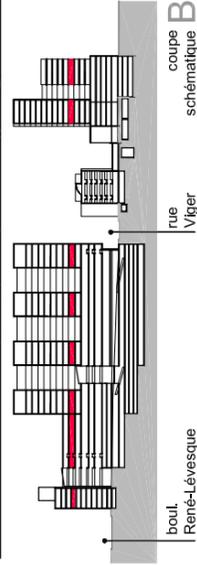
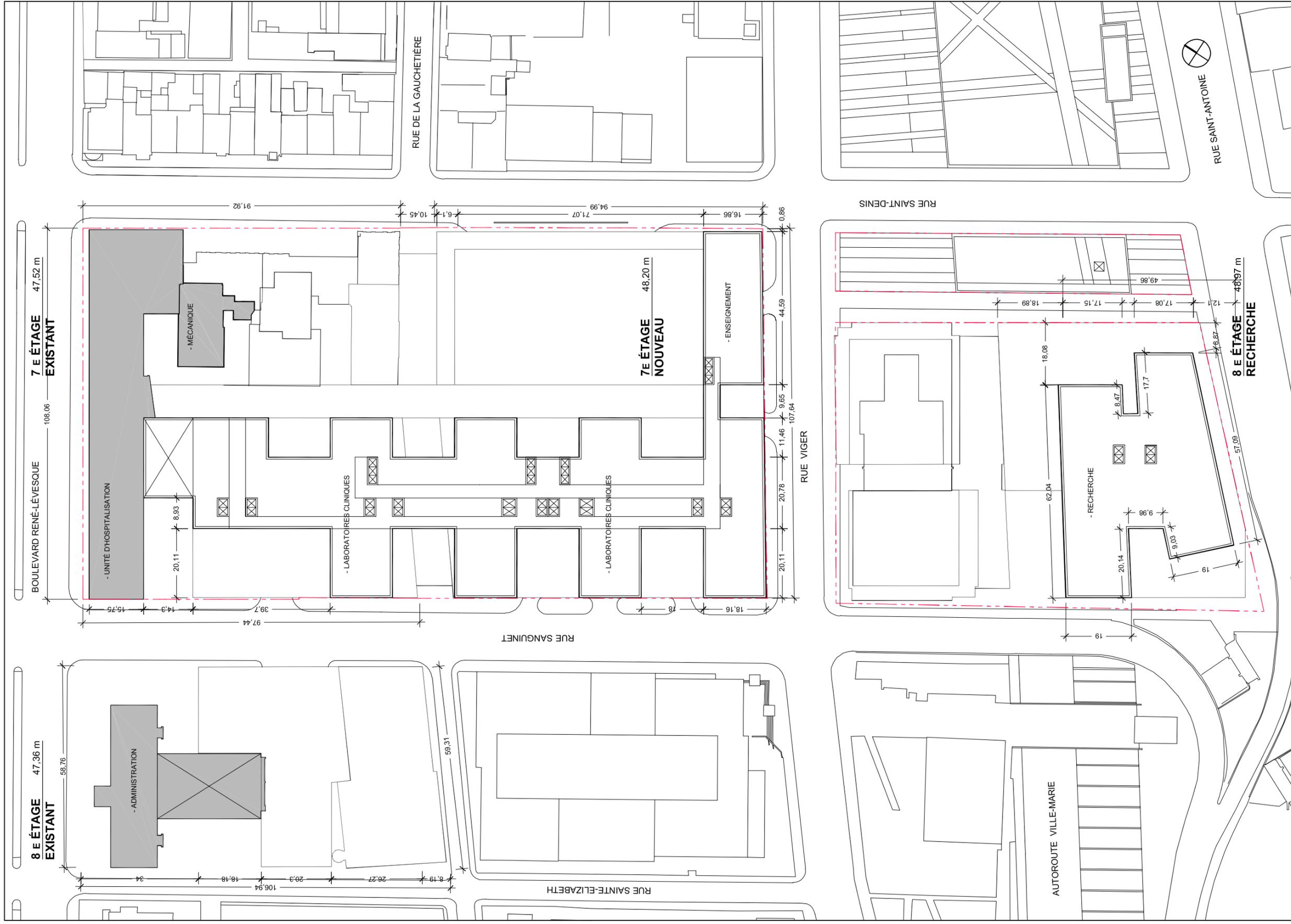
Plan projeté niveau 5.2





Plan projeté niveau
Nouveau pavillon 6





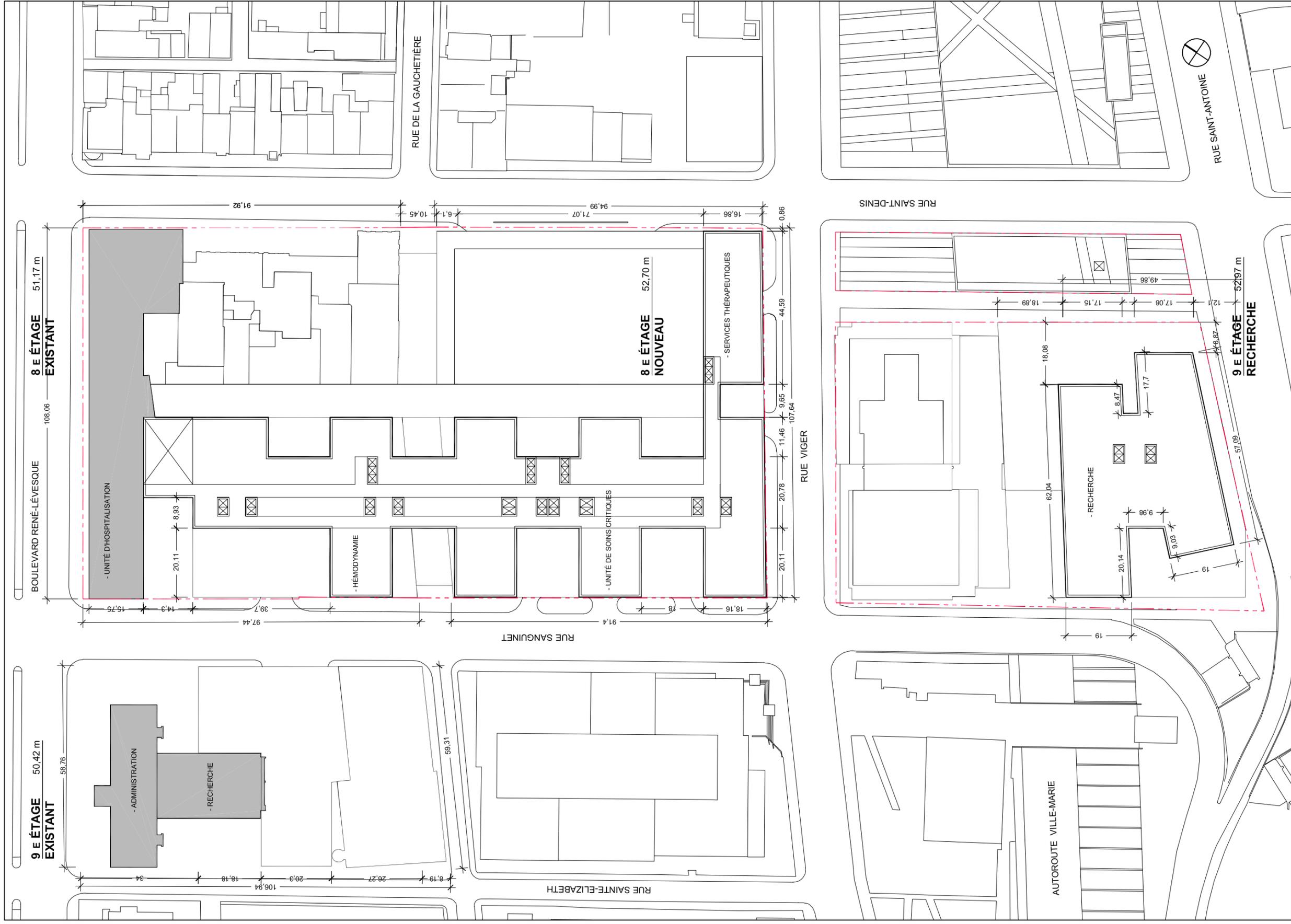
ligne de toit | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau 7
Nouveau pavillon

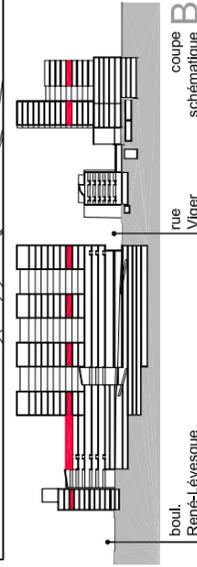


échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

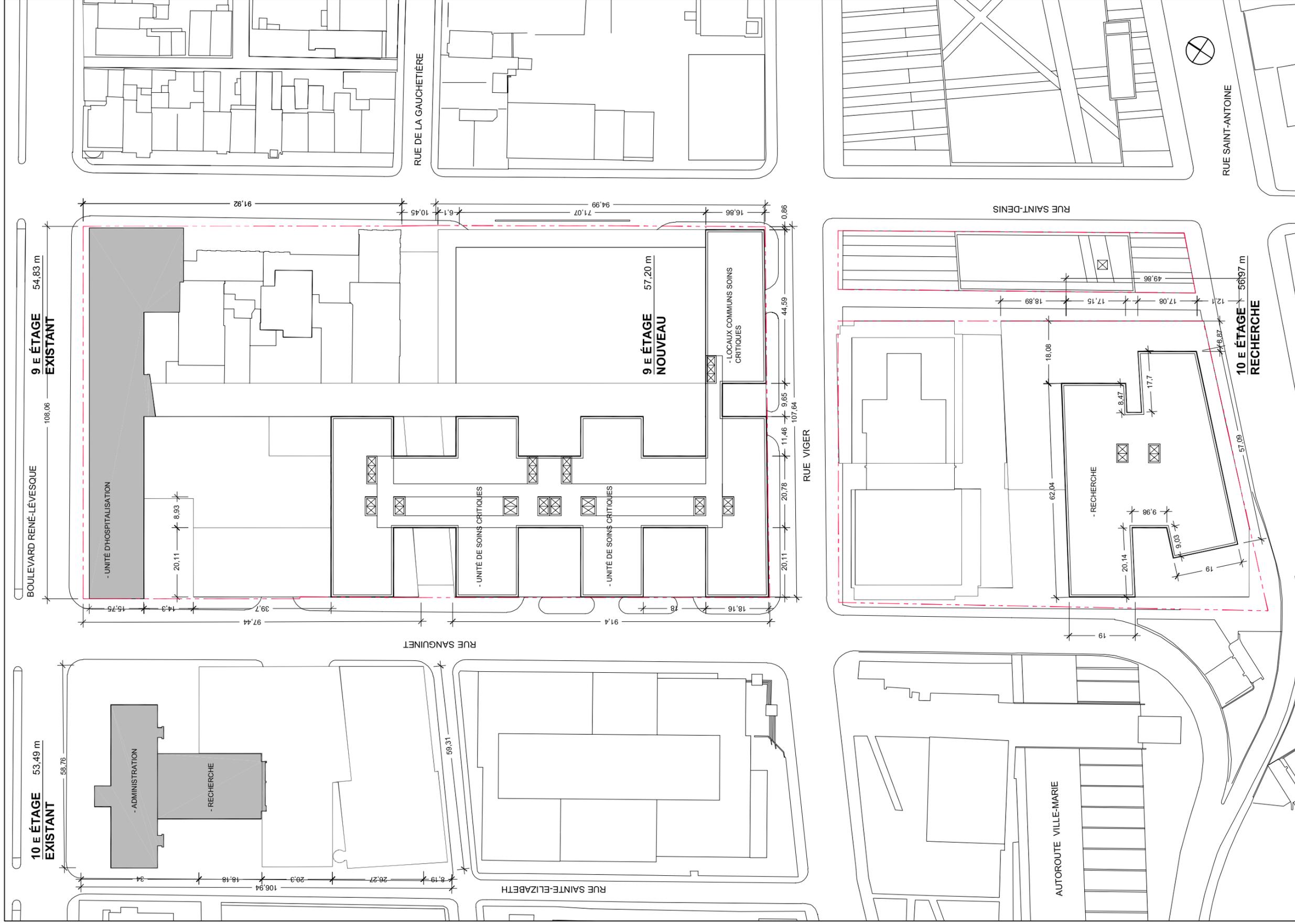


Plan projeté niveau 8
Nouveau pavillon

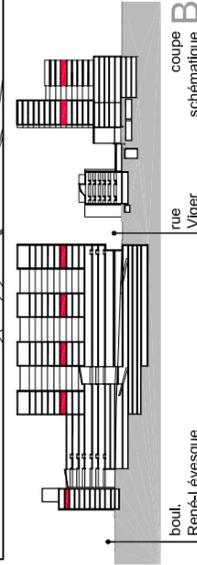


PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006

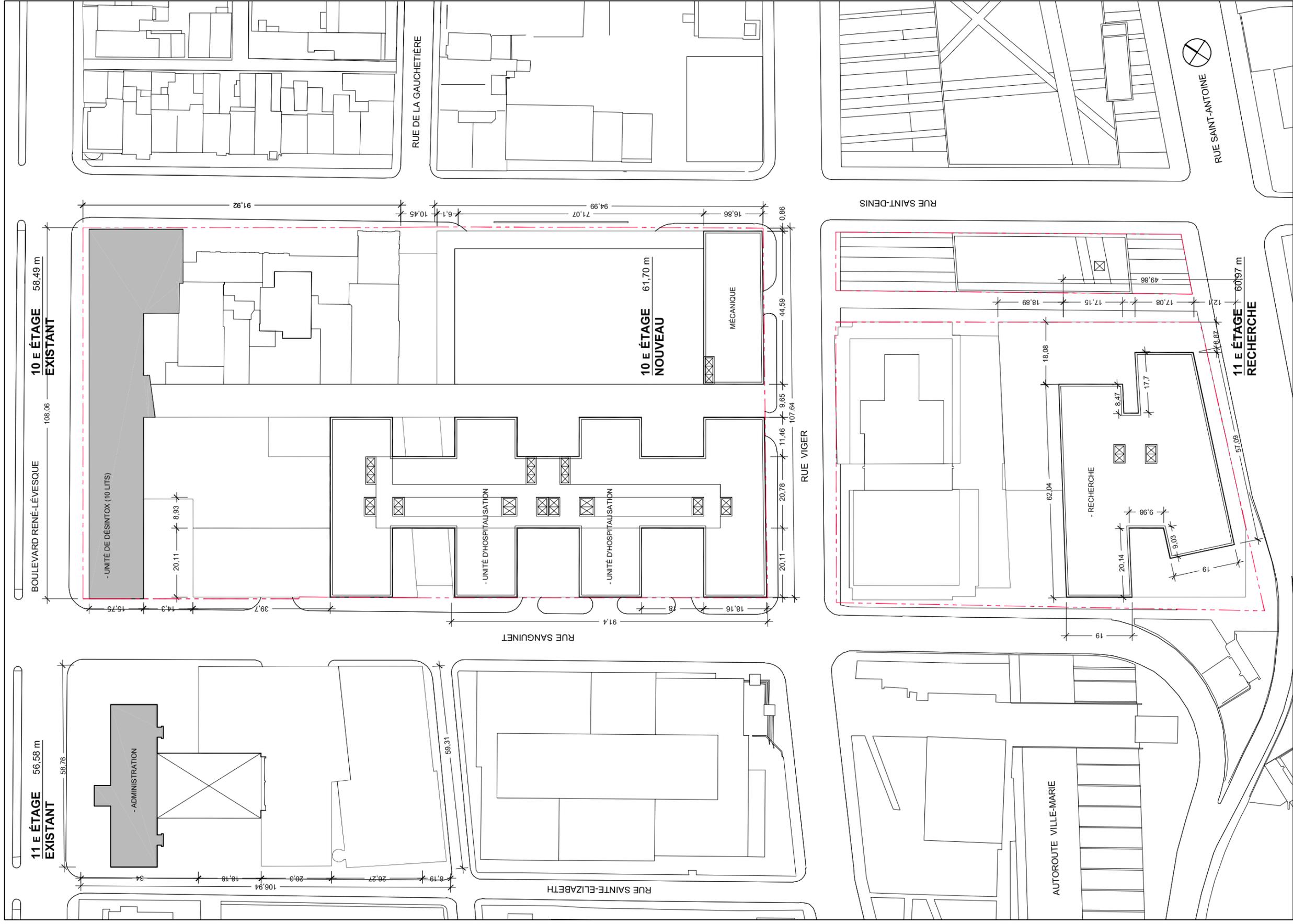


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **9**

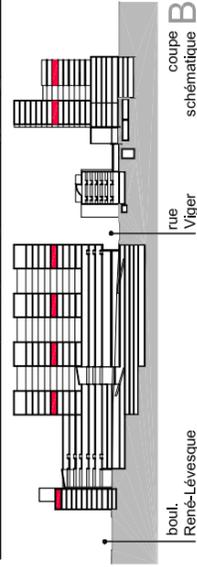


PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006



Plan projeté niveau
Nouveau pavillon 10

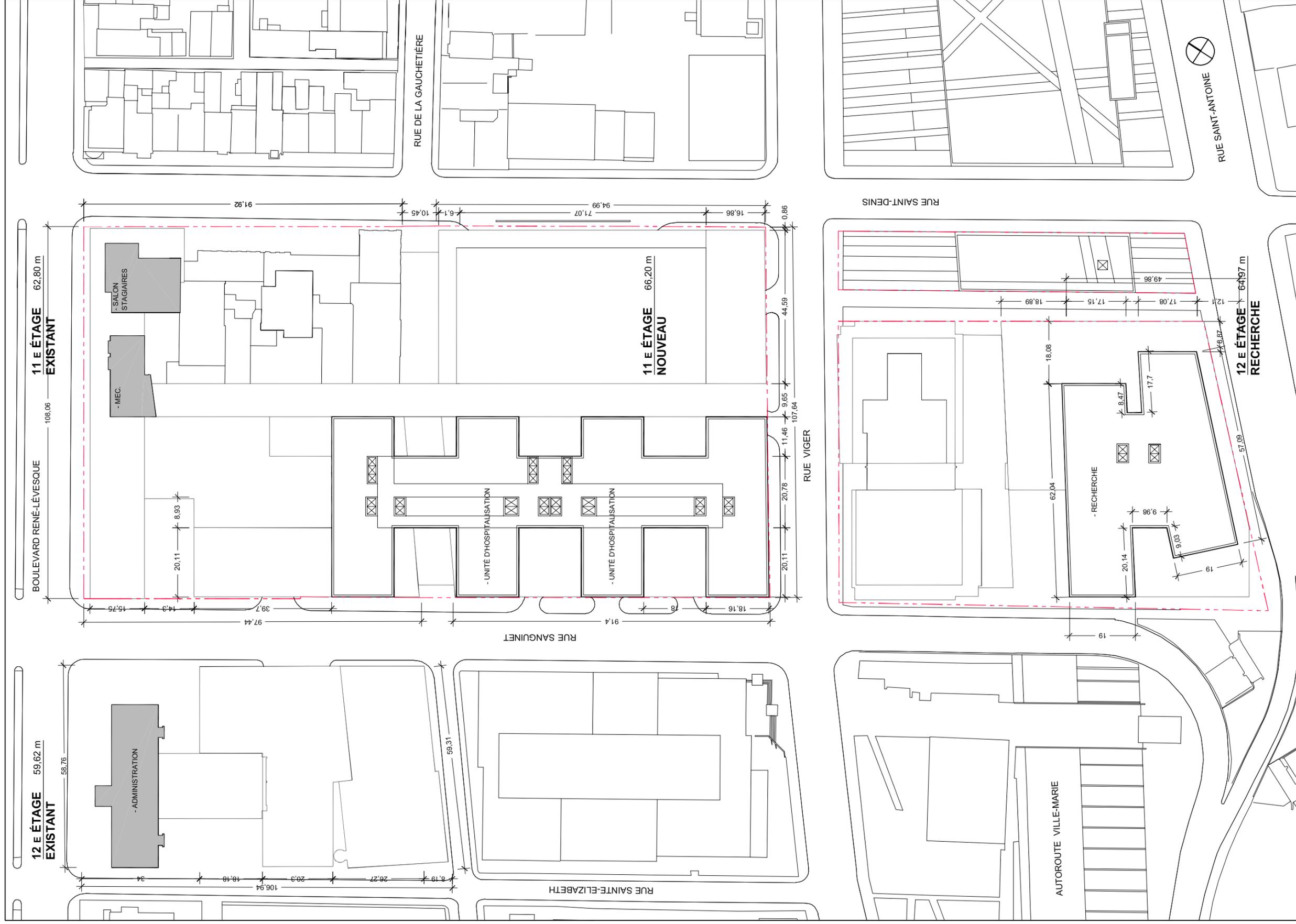


— ligne de toit | selon cadastre 1967
— ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
- - - ligne de bâtiment | projection en hauteur

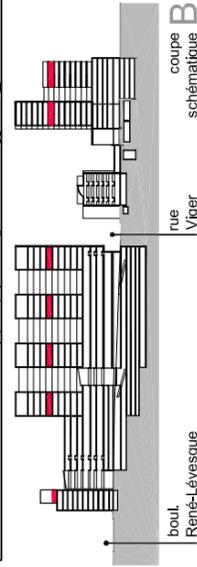


échelle 1:1000
27 mars 2006

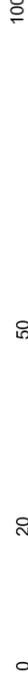
PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES



Plan projeté niveau **11**
Nouveau pavillon

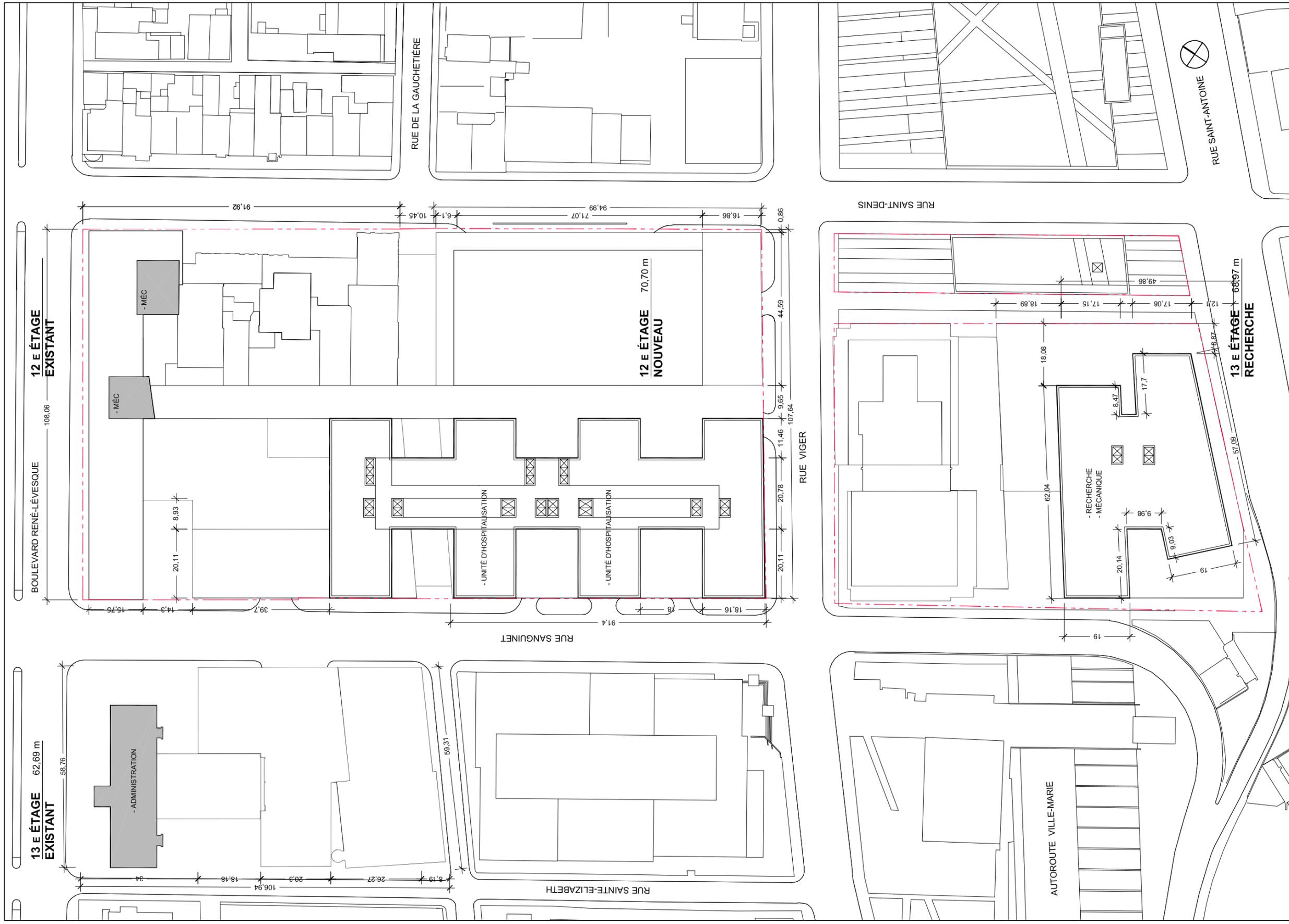


— ligne de lot | selon cadastre 1967
— ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
- - - ligne de bâtiment | projection en hauteur

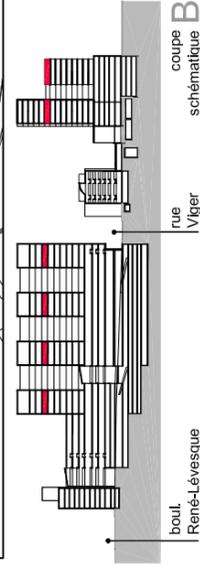


échelle 1:1000
27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

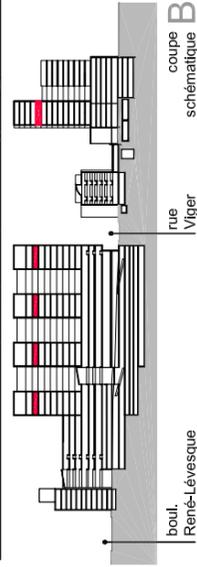
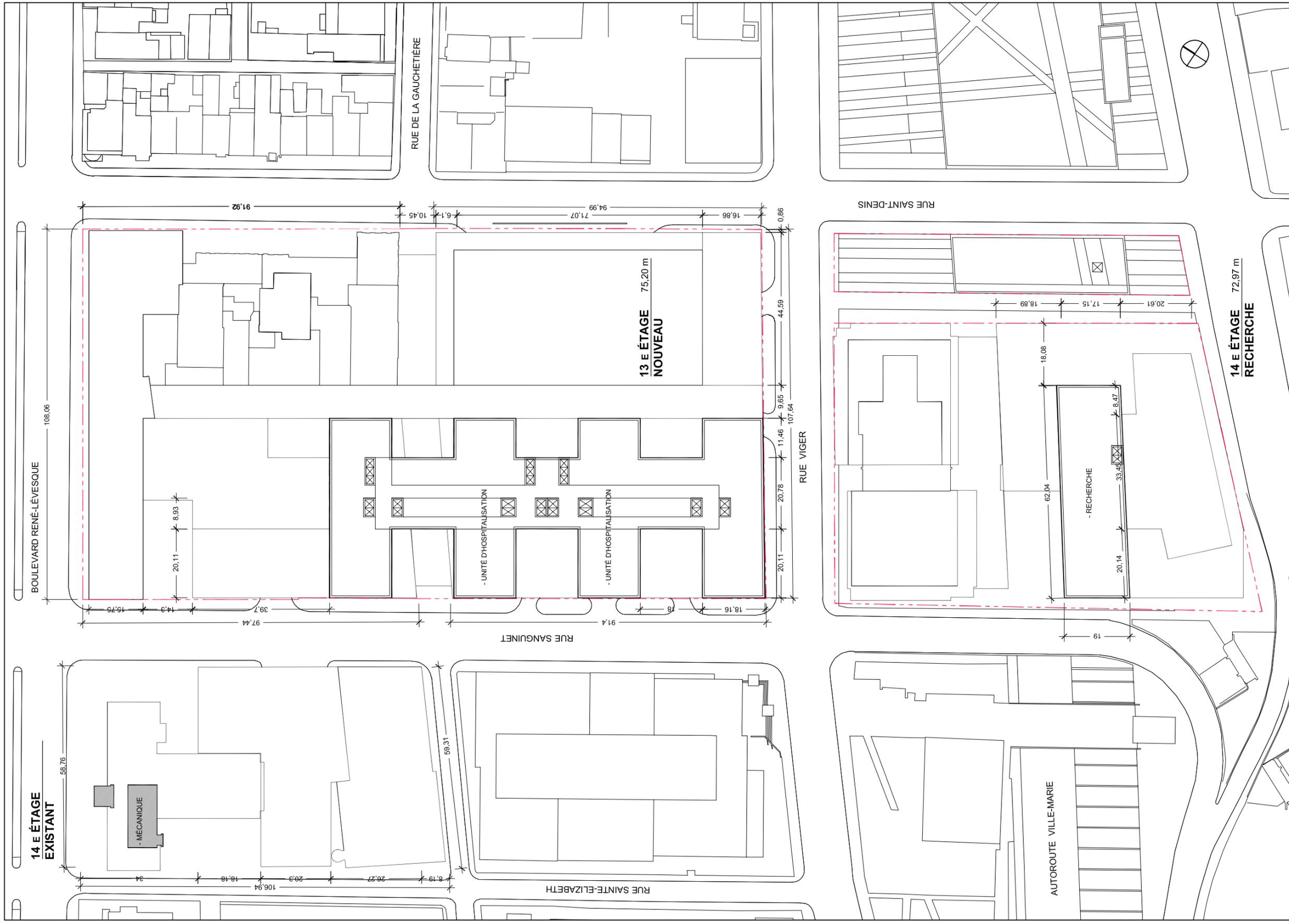


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon 12



PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006



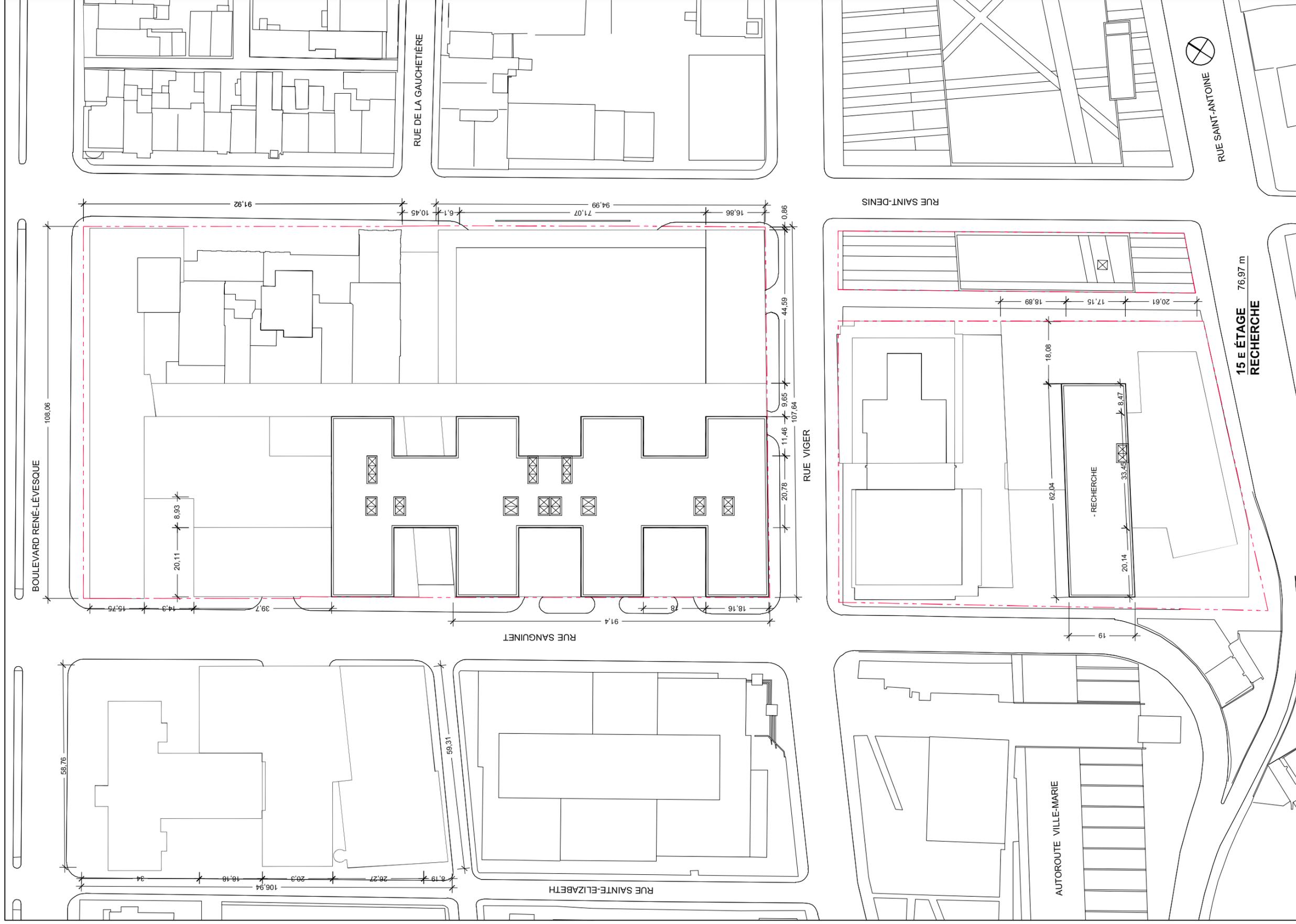
ligne de toit | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau
Nouveau pavillon **13**

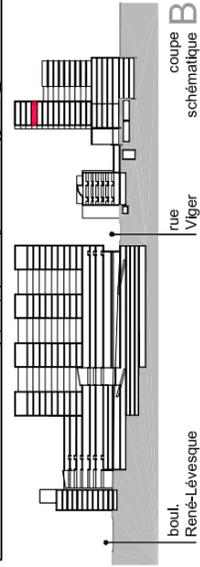


échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

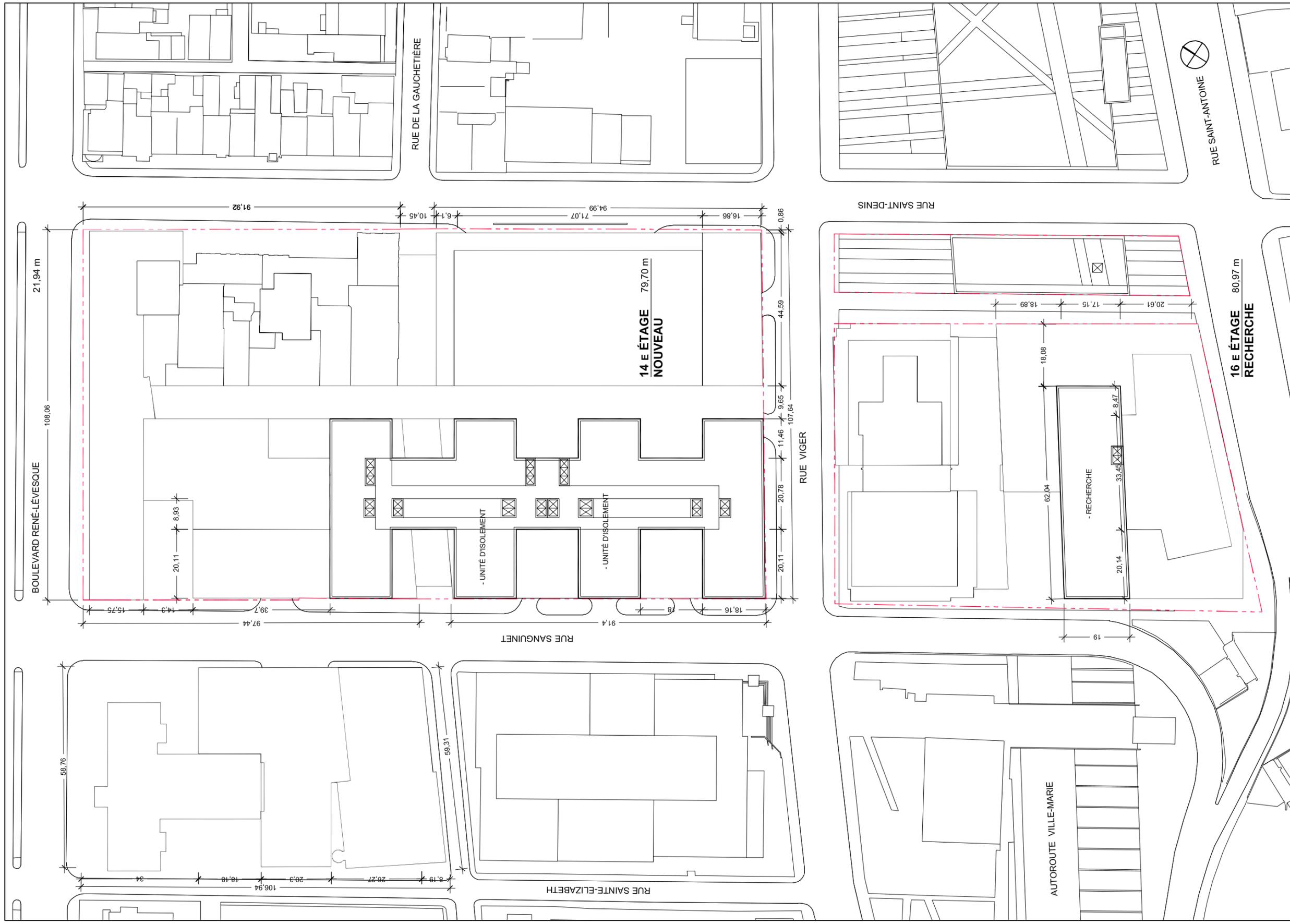


Plan projeté niveau **13.1**

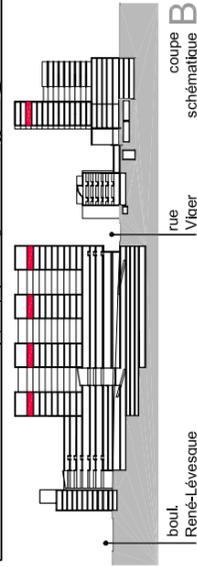


PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
 27 mars 2006

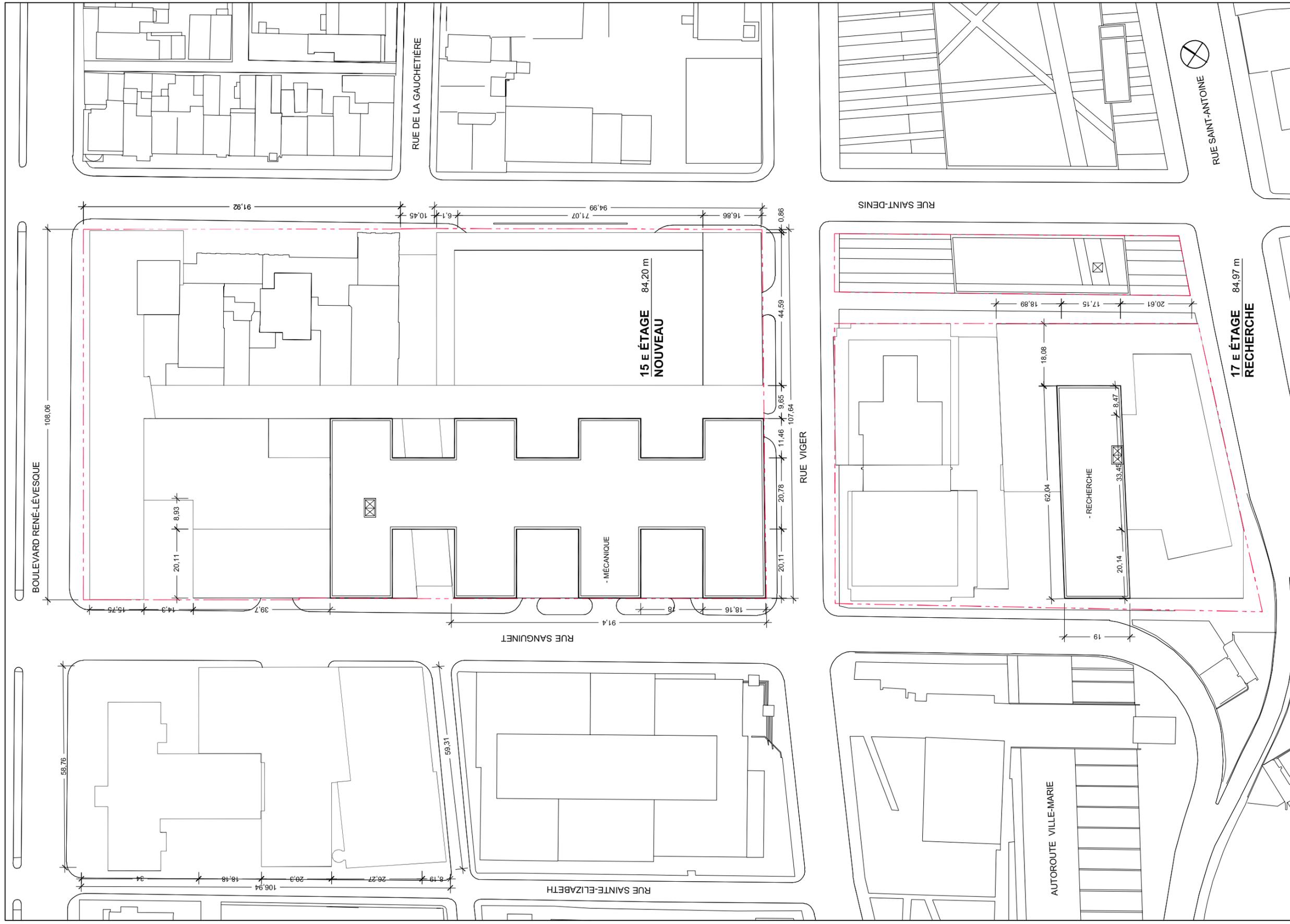


Plan projeté niveau **14**
Nouveau pavillon

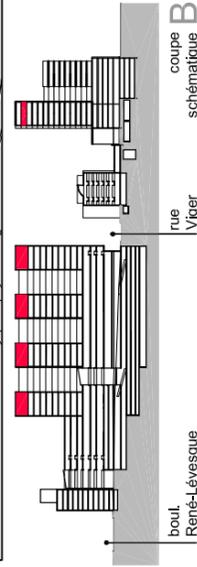


PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006

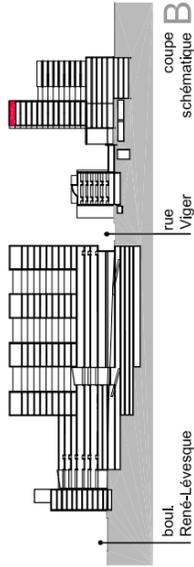
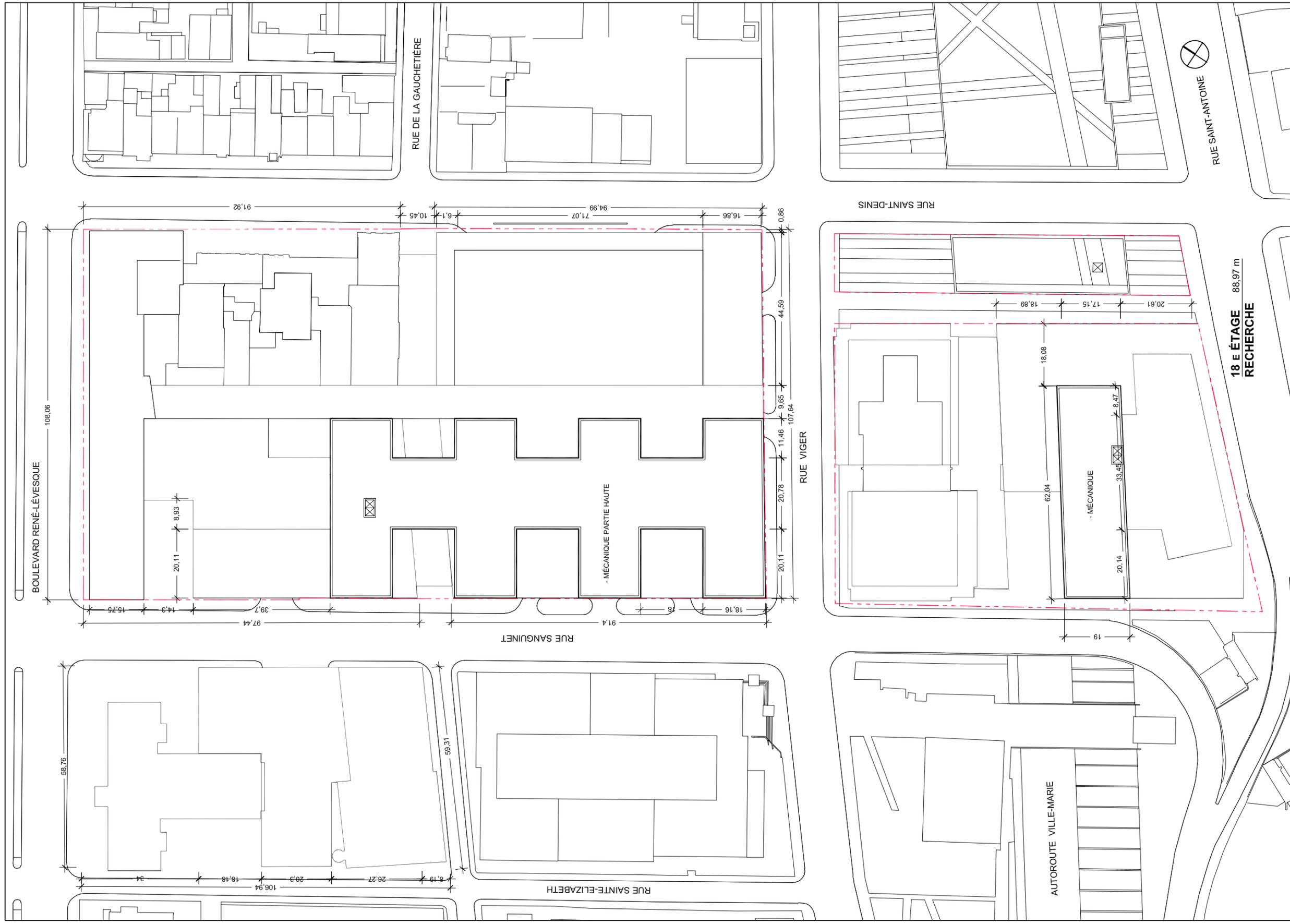


Plan projeté niveau
Nouveau pavillon 15



PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

échelle 1:1000
27 mars 2006



ligne de toit | selon cadastre 1967
 ligne de bâtiment | nouvelle surface construite
 ligne de bâtiment | projection en hauteur

Plan projeté niveau **15.1**



18 E ÉTAGE 88.97 m
RECHERCHE

échelle 1:1000
 27 mars 2006

PROJET CHUM 2010 VERSION PRÉLIMINAIRE
 YELLE • MAILLÉ • BIRTZ • BASTIEN • CORRIVEAU • GIRARD ARCHITECTES

CALCUL DES DENSITÉS PAR ÎLOT

ÎLOT A			
NIVEAU	SUP.BRUTE (m2)	RETRAITS (m2)	SUP.NETTE (m2)
SS2	1697		1697
SS1	2255	116	2139
RDC	3273	305	2968
1	736	75	661
2	1238	76	1162
3	1259	92	1167
4	1259	115	1144
5	678	62	616
6	1264	127	1137
7	1263	116	1147
8	678	62	616
9	1263	118	1145
10	1262	119	1143
11	678	63	615
12	678	64	614
13	678	65	613
			18584
RATIO DE LA VILLE		15%	2788
SUPERFICIE CALCULÉE			15796
SUPERFICIE DU TERRAIN			6092
DENSITÉ			2.59

ÎLOT B			
NIVEAU	SUP.BRUTE (m2)	RETRAITS (m2)	SUP.NETTE (m2)
SS1	3962	922	3040
RDC	9446	1092	8354
1	9188	412	8776
2	6193	861	5332
3	9128	769	8359
4	8710	1046	7664
5	8245	744	7501
5.1	3798	154	3644
6	6157	670	5487
7	4554	525	4029
8	4554	473	4081
9	3146	157	2989
10	2313	152	2161
11	1524	110	1414
12	1150	61	1089
13	1150	61	1089
14	1150	61	1089
			76098
RATIO DE LA VILLE		15%	11415
SUPERFICIE CALCULÉE			64683
SUPERFICIE DU TERRAIN			10611
DENSITÉ			6.10

ÎLOT D			
NIVEAU	SUP.BRUTE (m2)	RETRAITS (m2)	SUP.NETTE (m2)
SS5	4834	43	4791
SS1	9655	1710	7945
RDC	7565	242	7323
1	6252	218	6034
3	10095	398	9697
4	10088	398	9690
5	10088	398	9690
6	8169	398	7771
7	4544	194	4350
8	4544	194	4350
9	4544	194	4350
10	3734	170	3564
11	3734	170	3564
12	3734	170	3564
13	3734	170	3564
14	3734	170	3564
			93811
RATIO DE LA VILLE		15%	14072
SUPERFICIE CALCULÉE			79739
SUPERFICIE DU TERRAIN			10719
DENSITÉ			7.44

ÎLOT E			
NIVEAU	SUP.BRUTE (m2)	RETRAITS (m2)	SUP.NETTE (m2)
RDC	7447	487	6960
1	6928	161	6767
2	7535	514	7021
3	7536	514	7022
4	7536	514	7022
5	5354	514	4840
6	4629	514	4115
7	2507	37	2470
8	2507	37	2470
9	2507	37	2470
10	2507	37	2470
11	2507	37	2470
12	2507	37	2470
13	2507	37	2470
14	1162	19	1143
15	1162	19	1143
16	1162	19	1143
17	1162	19	1143
			65609
RATIO DE LA VILLE		15%	9841
SUPERFICIE CALCULÉE			55768
SUPERFICIE DU TERRAIN			9188
DENSITÉ			6.07

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

L'étude d'ensoleillement a été réalisée à l'aide du logiciel 3D Studio Viz.

Les vues présentées aux pages suivantes illustrent les conditions d'ensoleillement sur le site à l'équinoxe, avant et après l'implantation du projet.

Chacune de ces vues présente la condition d'ensoleillement à une heure donnée, soit de 7h00 am à 15h00 pm.

Les durées d'ensoleillement définies aux « critères à respecter dans le cadre d'une étude d'ensoleillement » se présentent ainsi :

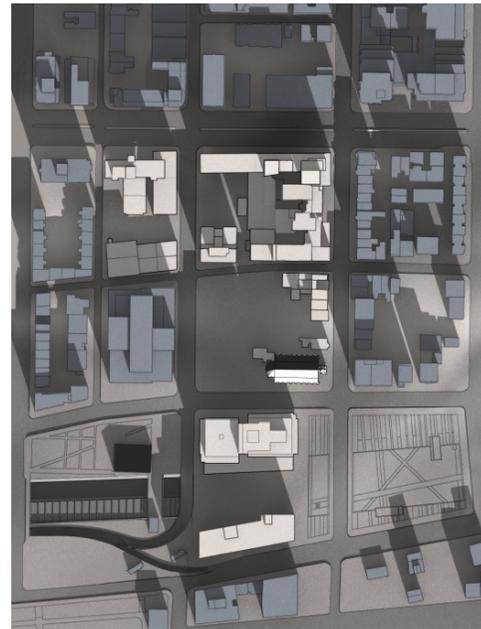
CRITÈRE	DURÉE D'ENSOLEILLEMENT
1 ^{er} Une durée minimale d'ensoleillement à l'équinoxe d'au moins 2 heures 30 minutes consécutives entre 12 et 15h sur les tronçons d'artères d'orientation sud-ouest suivants :	
a) Rue de La Gauchetière, entre les rues de Bleury et Sanguinet;	Aucun impact ⁽¹⁾
b) Rue Notre-Dame, entre les rues Guy et McGill;	Hors site
c) Rue Ontario, entre les rues Sanguinet et Amherst;	Hors site
d) Rue Saint-Antoine, entre la rue McGill et le boulevard Saint-Laurent;	Hors site
e) Rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Atwater et la rue Amherst;	Hors site
f) Rue Sherbrooke, entre la rue Guy et le boulevard Saint-Laurent.	Hors site
(1) Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur la rue de La Gauchetière à l'ouest de la rue Sanguinet.	
2e Une durée minimale d'ensoleillement à l'équinoxe d'au moins 2 heures 30 minutes consécutives ou une durée minimale d'ensoleillement résultant des hauteurs maximales en mètres prescrites sur les tronçons d'artères d'orientation nord-sud suivants :	
a) Avenue du Parc, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins;	Hors site
b) Avenue McGill College, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke;	Hors site
c) Boulevard Saint-Laurent, entre l'avenue des Pins et la rue Saint-Antoine;	Hors site
d) Rue Amherst, entre la rue Ontario et le boulevard René-Lévesque;	Hors site
e) Rue Bishop, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque;	Hors site
f) Rue Crescent, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque;	Hors site
g) Rue de Bleury, entre les rues Sherbrooke et Saint-Antoine;	
h) Rue de la Montagne, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque;	Hors site
i) Rue McGill, entre les rues Saint-Antoine et de la Commune;	Hors site
j) Rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque.	Aucun impact ⁽²⁾
(2) Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur la rue Saint-Denis au nord du boulevard René-Lévesque.	

CRITÈRE	DURÉE D'ENSOLEILLEMENT
3e Une durée minimale d'ensoleillement à l'équinoxe d'au moins 1 heures 30 minutes consécutives entre 12h et 15h sur les tronçons d'artères d'orientation est-ouest autres que ceux énumérés au paragraphe 1.	
a) Boulevard René-Lévesque, entre la rue Sainte-Élizabeth et la rue Saint-Denis;	Aucun impact ⁽³⁾
b) Rue de la Gauchetière, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis;	Rue fermée
c) Rue Viger, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis.	2 heures
(3) Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur le boulevard René-Lévesque.	

CRITÈRE	DURÉE D'ENSOLEILLEMENT
4e Une durée minimale d'ensoleillement à l'équinoxe d'au moins 1 heures 30 minutes consécutives ou une durée minimale d'ensoleillement résultant des hauteurs maximales en mètres prescrites sur les tronçons d'artères d'orientation nord-sud autres que ceux énumérés au critère no. 2.	
a) Rue Saint-Denis, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine. Au moins un des deux trottoirs de la rue Saint-Denis sera ensoleillée entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine pendant une durée approximative de 4 heures, soit entre 7h30 am et 11h30 am.	4 heures
b) Rue Sanguinet, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine.	Aucun impact
c) Rue Ste-Élizabeth, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Viger.	Aucun impact

CRITÈRE	DURÉE D'ENSOLEILLEMENT
5e Un projet doit tendre à assurer une durée minimale d'ensoleillement à l'équinoxe d'au moins 8 heures consécutives entre 8h et 18h sur au moins 50 % de la superficie des parc et lieux publics, établie en fonction des hauteurs maximales en mètres prescrites et du potentiel de développement des terrains adjacents et évalués avec et sans le projet.	
a) La place Chénier et le Square Viger forme un ensemble intégré au niveau de la définition de l'espace public. À cet effet, le projet d'implantation du centre de recherche du CHUM sur l'îlot E satisfait aux exigences réglementaires en offrant une durée d'ensoleillement supérieure à 8 heures consécutives sur au moins 50 % de la superficie.	8 heures

CONDITIONS EXISTANTES



21 mars 7 h



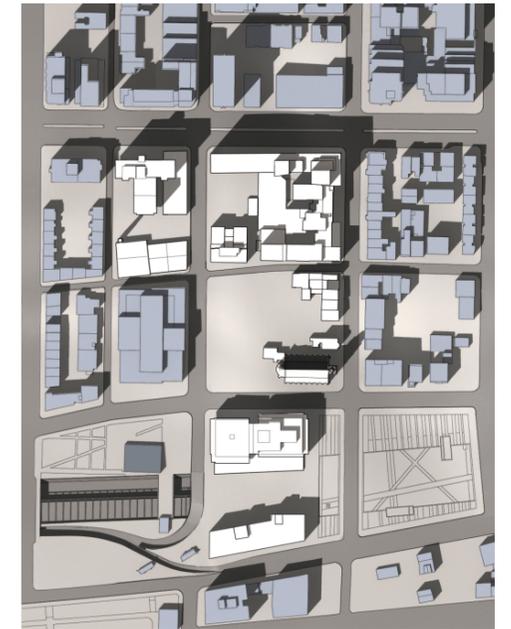
21 mars 8 h



21 mars 9 h



21 mars 10 h



21 mars 11 h



21 mars 12 h



21 mars 13 h



21 mars 14 h



21 mars 15 h

CONDITIONS NOUVELLES



21 mars 7 h



21 mars 8 h



21 mars 9 h



21 mars 10 h



21 mars 11 h



21 mars 12 h



21 mars 13 h



21 mars 14 h



21 mars 15 h